



**PROGRAMME D'APPUI A LA MISE EN ŒUVRE DE LA REFORME FONCIERE POUR LA SECURISATION
DES INVESTISSEMENTS VERTS ; LA GESTION DURABLE DES FORETS ET DE LA PAIX SOCIALE EN
REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO (PARF2)**

Financé par l'Initiative pour la Forêt de l'Afrique Centrale (CAFI)

RAPPORT SEMESTRIEL

Période : du 01 janvier au 31 décembre 2025

Titre du projet :	Programme d'appui à la mise en œuvre de la réforme foncière pour la sécurisation des investissements verts, la gestion durable des forêts et la paix sociale en République Démocratique du Congo) – PARF2
Numéro de référence MPTF du projet² :	00140631
Organisation de mise en œuvre :	Programme des Nations Unies pour les Établissements Humains (ONU-Habitat)
Rapport soumis par :	Nom : Claude Albert M. Ngomsi Titre : Chef de Bureau, Gestionnaire du Programme Organisation : ONU-HABITAT Adresse email : claudio.ngomsi@un.org
Contact en cas de besoin de clarification :	Nom : Mohamed Coulibaly Titre : Chargé de Programme, Organisation : ONU-HABITAT Adresse électronique : mohamed.coulibaly@un.org

Veillez indiquer si ce rapport a été approuvé par le comité de pilotage du projet :

Oui ☒

Non ☐

Si oui, quand : Réunion du comité du 18 Décembre 2025

Si non, date anticipée d'examen en comité de pilotage du projet :

Table des matières

1.	Données clés du projet	6
2.	Résumé des progrès réalisés par le projet	7
3.	Défis de mise en œuvre	13
3.1	Défis liés au contexte du pays	13
3.2	Défis inhérents au projet	14
3.3	Commentaires	14
4.	Evaluation de la performance du projet	16
4.1	Evaluation de la performance du projet sur base des indicateurs du cadre logique	16
4.2	Etat d'avancement de mise en œuvre des activités du projet pour la période de rapportage	20
5.	Résultats du Projet	36
5.1	Contributions du projet à l'atteinte des indicateurs du cadre de résultats de CAFI	36
5.2	Contributions du projet à l'atteinte des jalons de la Lettre d'intention	38
6.	Communication et promotion	43
6.1	Illustration spécifique – Photos et vidéos HD	43
6.2	Stratégie et plan de communication	51
7.	Exécution financière	58
7.1	Décaissements	58
7.2	Suivi des Contrats	68
7.3	Gestion financière, approvisionnement et ressources humaines	68
7.4	Mobilisation de ressources	69
7.5	Audits	70
7.6	Révisions budgétaires	70
8.	Suivi évaluation et apprentissage du projet	70
8.1	Etat d'avancement du plan de suivi du projet	71
8.2	Evaluations	71
8.3	Intégration des leçons apprises	71
8.4	Révisions programmatiques (le cas échéant)	75
9.	Thèmes transversaux	75
9.1	Genre, peuples autochtones et autres groupes vulnérables	75
9.2	Respect des standards environnementaux et sociaux	77
10.	Gestion des risques	81

10.1	Matrice de gestion des risques sur la base de l'analyse effectuée	81
10.2	Évaluation de la transparence et de l'intégrité	82
11.	Récapitulatif des livrables	83
12.	Annexes	92

Abréviations et Acronymes

ALE	: Agence Locale d'Exécution
ANAPI	: Agence Nationale pour la Promotion des Investissements
ANATC	: Association Nationale des Autorités Traditionnelles du Congo
CAFI	: Initiative des Forêts d'Afrique centrale
CAGDFT	: Centre d'Appui à la Gestion Durable des Forêts Tropicales
CAFI	: Central Africa Forest Initiative – Initiative pour la forêt D'Afrique Centrale
CDC	: Chef de Division du Cadastre
CFL	: Comité Foncier Local
CFLEDD	: Coalition des Femmes Leaders en Développement Durables
CLD	: Comité de Développement Local
CONAREF	: Commission Nationale de la Réforme Foncière
COGE	: Comité de Gestion
COPIL	: Comité de Pilotage
CP	: Comité Provincial
CT	: Cellule Technique
DPFN	: Document de Politique Foncière Nationale
FEC	: Fédération des Entreprises du Congo
FONAREDD	: Fonds National REDD
GLTN	: Global Land Tools Network
GTCRR	: Groupe de travail climat REDD+
ILC	: International Land Coalition
LYNAPICO	: Ligue Nationale des Associations Pygmées du Congo
NRC	: Norwegian Refugies Council
PAP	: Peuple Autochtone Pygmée
PARF	: Programme d'Appui à la Réforme Foncière

PBF	:	Peace Building Funds
PIREDD	:	Programme Intégré REDD
PNUD	:	Programme des Nations Unies pour le Développement
PRODOC	:	Document de Projet
PSE	:	Païement pour Services Environnementaux
PTBA	:	Plan de Travail Budgétisé Annuel
REDD+	:	Réduction des Émissions liées à la Déforestation et à la Dégradation des forêts
REPALEF	:	Réseau des Populations Locales et Autochtones pour la Gestion Durable des Forêts
RFC	:	Registre Foncier Communautaire
SIF	:	Système d’Information Foncière
STDM	:	Social Tenure Domain Model
UCBC	:	Université Catholique Bilingue du Congo

1. Données clés du projet

Titre du projet	Programme d'appui à la mise en œuvre de la réforme foncière pour la sécurisation des investissements verts ; la gestion durable des forêts et de la paix sociale en République Démocratique du Congo (PARF2)
Numéro de référence MPTF du projet	1000/32QXB-F UNCHSTC
Hyperlien du document de projet ¹	
Zone(s) d'intervention(s) du projet	Province d'intervention : Kinshasa, Kwilu, Tshopo, Kongo Central, Kasai Oriental, Sud Ubangi Province de suivi du SIF : Nord Kivu, Sud Kivu, Ituri et Mai Ndombe
Institutions ou ministère(s) de tutelle	Ministère des Affaires Foncières
Organisations partenaires participantes de niveau 1 ²	
Budget total du projet (USD)	15 millions de dollars
Durée totale du projet (mois)	5ans
Date d'approbation du projet par le Conseil d'administration de CAFI ou le Comité de pilotage du FONAREDD	10/11/2023.
Date de réception des premiers fonds du MPTF	24/04/2024
Date d'approbation du 1 ^{er} Plan de Travail Budgétisé Annuel par le comité de pilotage du projet	15/02/2024
Date de clôture initiale	15/03/2029
Date de clôture révisée le cas échéant	-
Dépenses du 01 janvier 2025 au 31 Décembre 2025 (période de rapportage)	819,606.51 USD
Dépenses globales cumulatives (USD) au 31 Décembre 2025	3,114,446.01 USD
Taux de consommation sur l'ensemble des tranches reçues	99.98 %
Date et hyperlien de l'évaluation à mi-parcours le cas échéant	Pas d'évaluation jusque-là.

¹L'ensemble des documents de projet se trouve sur le Drive CAFI

https://drive.google.com/drive/folders/1RhAT_Hc5jycgw40xr7YZM57jV4zQFadQ. Sélectionner Country documents / Le pays ou regional / programming / active portfolio / numéro et nom du projet

² Il s'agit des organisations qui ont reçu un financement direct du Bureau MPTF dans le cadre du projet.

2. Résumé des progrès réalisés par le projet

Progrès ou résultats obtenus au cours de l'année 2025	Résultats obtenus de manière cumulative depuis le début du projet
Effet 1. Les décisions en matière d'aménagement du territoire assurent une représentation équilibrée des intérêts sectoriels et maintiennent les forêts debout, et une meilleure sécurité foncière n'encourage pas la conversion par les individus ou les communautés	
<u>Produit 1.</u> la CONAREF renforcée et impliquée : Au total 8 experts sur 12 prévus ont été mobilisés de façon permanente en appui aux activités de la CONAREF. Deux sessions du comité de pilotage ont été organisées afin d'examiner et adopter le PTBA 2025 (mars) et de l'évaluer ainsi que d'adopter le rapport annuel 2025 (décembre. Malgré le retard dans le virement de la deuxième tranche et l'absence de fonds à la disposition de la CONAREF, le secrétariat permanent a pu assurer la continuité de certaines activités du programme, notamment celles liées à la conception des outils de sécurisation foncière rurale³, y compris à travers leur expérimentation par la société civile dans 5 provinces⁴, et au processus de réexamen et de soumission du projet de loi portant modification et complément de la loi dite foncière de 1973. Il en est de même des activités préparatoires en rapport avec les assignations du Ministère cadrant avec les produits du PARF 2 à savoir : élaboration du plan stratégique de refondation de ENACTI, atelier d'adoption du cadre organique de restructuration du ministère, avant-projet de loi de l'ordre des géomètres, numérisation du cadastre foncier pour lesquels les TdR sont déjà disponibles et réunions préparatoires ont déjà eu lieu.	- 8 experts permanents mobilisés en appui à la CONAREF, Tenue régulière des réunions des organes permanents de la CONAREF, - 4 réunions du comité de pilotage du projet. Rapports disponibles - 4 réunions des organes de la CONAREF (cellule technique et groupe thématique). Rapports à poster dans l'espace collaboratif avant le 15 février 2026 ; - 1 Accord de coopération signé et entièrement exécuté entre ONUH et CONAREF ; - Renforcement du partenariat avec la société civile et accompagnement de l'expérimentation des outils de sécurisation foncière dans le cadre de la mise en place du SIF au niveau rural. - Signature d'accords de collaboration avec le PNUD et RRI (<i>Rights and Resources Institute</i>), ce qui permet de renforcer la diversification des sources de financement pour accompagner la réforme foncière.

³ Les outils de sécurisations sont des guides et modèles de documents élaborés par les experts pour cadrer les activités de sécurisation et de mise en place du SIF au niveau local. Il s'agit de : 1) les termes de référence de l'étude de référence sur la tenure foncière qui permet une meilleure compréhension de la réalité foncière du milieu ; (2) le guide de mise en place du SIF qui en décline les différentes étapes ; (3) le modèle de charte foncière pour documenter les coutumes et pratiques foncières locales ; (4) le guide de la cartographie participative pour l'identification des ayants-droits et la délimitation des terres qu'ils occupent conformément à la coutume, et (5) L'avant-projet de texte juridique (décret) devant encadrer le processus de mise en place selon que le principe ait été entériné dans la loi modificative.

⁴ Il s'agit des organisations suivantes : la *congolaise resources Institute* (CRI) dans la province du Kwilu ; la coalition des Femmes Leaders pour l'Environnement et le Développement Durable (CFLEDD) en Equateur, le centre des Technologies Innovatrices et le Développement Durables (CTIDD) au Kongo Central, l'Alliance Nationale d'Appui et de Promotion des Aires et Territoires du Patrimoine Autochtone et Communautaire en RDC (l'ANAPAC) à la Tshopo, et la Dynamique des Groupes des Peuples Autochtones (DGPA) au Sud-Ubangi.

Progrès ou résultats obtenus au cours de l'année 2025	Résultats obtenus de manière cumulative depuis le début du projet
Il convient cependant de noter qu'aucune réunion des organes de la CONAREF n'a pu se tenir pour faute de fonds disponible. Aucun fond n'a été mis à la disposition de la COANAREF au titre de 2025, vu que le Programme était en attendant de sa deuxième tranche pour initier les activités inscrites au PTBA de 2025.	- Installation progressive d'une culture d'Interaction dynamique entre la CONAREF, ONU habitat, le SG, Cabinet de SE, les secteurs affiliés et les partenaires OSC alignés à la CONAREF.
<u>Produit 2.</u> La gestion des risques et des conflits fonciers est améliorée : le nombre d'étude n'as pas évolué puisque le projet a réalisé les deux études prévues. La première étude fait un état des lieux des défis liés à la sécurisation foncière sous le prisme de l'aménagement du territoire et la réduction des conflits, et procède à l'examen et au renforcement des indicateurs de performance du projet. La seconde ; quant à elle, explore la mise en place de mécanismes d'alerte précoce des conflits fonciers. Ces études ont pu être validées par les acteurs nationaux lors d'un atelier organiser le 2 décembre 2025.	2 études de référence réalisées et validées au niveau national. Les rapports corrigés seront postés en ligne (espace collaboratif) et diffusés auprès des acteurs y compris au niveau provincial.
<u>Produit 3. L'administration est renforcée.</u> Le nombre d'agents de l'administration foncière central et des 16 circonscriptions de la ville de Kinshasa formés aux approches novatrices de bonne gouvernance foncière et de déploiement des instruments de sécurisation est passé de 75 à 100. Ce développement des connaissances s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du plan opérationnel annuel de renforcement des capacités techniques et organisationnelles du personnel de l'administration foncière. Toutes fois le contexte du moment au ministère a fait que des formations de base sur le fondamental de la gestion foncière et loi foncière ont eu lieu en mai et juin 2025 réunissant plus de 630 agents et cadres de l'administration foncière dont plus de 30% des femmes Aussi des ateliers de renforcement des capacités, touchant plus 3 859 agents des administrations foncières, autorités traditionnelles, OSC en provinces à partir des divers outils du kit du SIF en lien avec la réforme foncière et de la politique foncière ont	Cent (100) agents de l'administration foncière formés aux approches novatrices de bonne gouvernance foncière et de déploiement des instruments de sécurisation foncière Plus de 630 agents et cadres de l'administrations foncières touchés de manière supplémentaire et plus 3 859 agents des administrations foncières, autorités traditionnelles, OSC dans les cinq provinces où la société civile expérimente le SIF avec l'accompagnement de la CONAREF, à savoir l'Equateur, Kwilu, Kongo Central, Sud-Ubangi et Tshopo. Une plus grande visibilité de l'administration foncière avec une amélioration positive de son image en provinces touchées par l'expérimentation du SIF volet rural.

Progrès ou résultats obtenus au cours de l'année 2025	Résultats obtenus de manière cumulative depuis le début du projet
permis d'accroître la visibilité de l'administration foncière.	
<u>Produit 4. Les textes sont produits, diffusés, et vulgarisés</u> Le changement au niveau du gouvernement, en août 2025, a permis de réactiver ce dossier et d'y apporter un coup d'accélérateur. La nouvelle ministre des affaires foncières s'est approprié l'avant-projet de loi modificative et de complément dont le draft était déjà disponible avant sa nomination. Après adoption par le gouvernement en conseil des ministres, le projet de loi a ensuite été soumis au parlement où il a été jugé recevable par le Sénat puis adopté par l'Assemblée Nationale à l'unanimité des 450 députés présents. La loi ainsi adoptée a été promulguée par le Président de la République le 30 décembre 2025. Aussi, une liste des mesures d'application potentielles de la loi sont déjà identifiées.	La révision de la loi foncière est actée par la promulgation par le Président de la République de la loi n°25/062 du 30 décembre 2025 modifiant et complétant la Loi n°73-021 du 20 juillet 1973 portant régime général des biens, régime foncier et immobilier et régime des suretés telle que modifiée et complétée par la Loi n°80-008 du 18 juillet 1980. Elle a été publiée au numéro spécial du journal officiel du 20 janvier 2026. L'entrée en vigueur des nouvelles dispositions ouvrent la voie à l'adoption des mesures d'application dont les textes seront mis à jour au premier trimestre de l'exercice 2026. La vulgarisation de la loi est aussi une priorité à cette période.
<u>Produit 5. Les plans fonciers sont élaborés et mise en œuvre</u> Le nombre de plateformes d'OSC touchés dans le cadre la revue du plan foncier national est passé de 0 en 2024 à 2 en 2025. En effet, le plan foncier national a été discuté avec le GTCRR qui regroupe les OSC actives dans la REDD+, ainsi qu'avec le Conseil de l'autorité traditionnel du Congo qui regroupe les chefs coutumiers. A cela il faut ajouter que le plan foncier a déjà reçu la validation du cabinet ministériel sortant. Il fait l'objet de revue par le cabinet actuel pour soumission à l'adoption du conseil des ministres.	Le plan foncier national a été validé au niveau national en avril 2025 avec la participation des multi-acteurs des administrations foncières, OSC et leaders des chefs coutumiers. Il a fait l'objet d'examen interne par le cabinet de la Ministre et attend d'être soumis au conseil des ministre.
<u>Produit 6. Le SIF expérimenté et ses outils validés, édités et diffusés</u> Le nombre d'expert ayant pris part aux réunions d'affinement des outils est passé de 75 à 100. Ces 100 experts représentent les 36 directions que compte le secrétariat des affaires foncières et les CTI des circonscriptions foncières de Kinshasa. Dans ce produit, il faut ajouter (i) un bâtiment construit et mis	- Remise technique aux autorités provinciales du Maindombe, et inauguration officielle par Madame la ministre des affaires foncières, du bâtiment de l'administration à Inongo. - Un projet de boite à outils sur le SIF développé. En cours d'amélioration au sein de la cellule SIF pour une

Progrès ou résultats obtenus au cours de l'année 2025	Résultats obtenus de manière cumulative depuis le début du projet
à la disposition de l'administration foncière de Mai Ndombe, (ii)) un projet de boîte à outils SIF est également produit pour mise à disposition des acteurs. Les progrès réalisés à ce niveau concernent le déploiement du volet spatial du SIF. Des notes techniques pour la mise en place des SIF dans chaque territoire pilotes. Des cartes de base ont été élaborées accompagnées de Shape files correspondants aux sites de déploiement des SIF. En outre, la liste des équipements (ordinateurs, serveurs, kit solaire, scanners, etc.) a été présentée au cabinet et au secrétariat général et les matériels seront achetés et mis à la disposition du secrétariat général aux fins du démarrage de la phase pilote de déploiement du SIF au niveau de certaines circonscriptions foncières de Kinshasa. Deux consultants ont été recrutés pour renforcer le travail sur le SIF. Les consultants ont, chacun en ce qui le concerne, effectué les tâches suivantes : 1. Evaluer les SIF existants et les initiatives de numérisation foncière en cours pour ressortir un plan de renforcement et de déploiement opérationnel du SIF. Le rapport final, incluant un plan de déploiement du SIF et un plan de renforcement de l'existant, a été soumis et réunion de restitution avec les acteurs en février 2026. 2. Etablir un atlas des circonscriptions foncières en appui au secrétariat général des affaires. Une maquette d'atlas des circonscriptions foncières est déjà développée et présente la situation de chaque circonscription en termes de terres sécurisées, de personnels disponibles, d'évolution depuis leur création tout en présentant la carte de chacune d'entre elle. L'idée est de doter l'administration et le ministère d'un outil renseignant sur l'état des lieux des circonscription et aider à une prise de	version standardisée en début d'année 2026. - Harmonisation de l'approche de travail sur le SIF par la mise en place d'une cellule SIF au niveau de la CONAREF (à formaliser par un arrêté de la ministre des affaires foncières) ; - Élaboration de cartes de base accompagnées de shapefiles existants, afin de faciliter la mise en place du Géoportail et du SIF ; - Lancement de l'évaluation des SIF existants et des initiatives de numérisation foncière avec pour objectif d'évaluer leur degré de fonctionnalité, d'identifier leurs faiblesses et de développer des plans de renforcement pour les rendre plus performants. - Lancement du processus de développement d'un atlas des circonscriptions foncières au niveau national - Capitalisation des expériences SIF par les organisations de la société en partenariat avec la CONAREF ; - Un projet d'arrêté pour la mise en place d'un groupe de travail multisectoriel visant à soutenir la coordination pour la mise en place du SIF a été produit

Progrès ou résultats obtenus au cours de l'année 2025	Résultats obtenus de manière cumulative depuis le début du projet
décision informée pour l'amélioration du travail de l'administration ainsi que son renforcement. Le rapport final du consultant est soumis et fera l'objet de restitution avec les acteurs en février 2026. Un troisième consultant a été recruté au niveau de la CONAREF pour renforcer l'équipe sur le SIF. Pour appuyer ce processus, un projet d'arrêté pour la mise en place d'une Task Force chargée de travailler au développement et à l'opérationnalisation d'un Atlas des circonscriptions foncières est préparé et soumis au cabinet du ministre. Enfin, la mise en place du SIF par des acteurs de la société civile en partenariat avec la CONAREF permet d'assurer l'harmonisation des approches à partir du modèle du PARF2 et de diversifier les zones où le SIF est expérimenté, ce qui contribue à la visibilité du Ministère des affaires foncières en provinces dans la mise en œuvre de la politique foncière nationale, à la démocratisation de l'approche et à sa légitimation auprès des communautés.	
<u>Effet 2.</u> Une meilleure coordination et gouvernance interministérielle aboutissant à des permis et à un régime fiscal des activités économiques qui ne poussent pas les acteurs économiques à la conversion forestière et aux activités illégales et un climat des affaires favorable aux investissements respectueux des forêts.	
Produit 7. Les revues légales des contrats/concessions foncières finalisées.	Aucun progrès substantiel n'a été enregistré pour les produits 7 et 8, car ces deux produits ne faisaient l'objet d'aucune activité pendant la période de rapportage. Cependant, il est important de mentionner que l'évolution du contexte institutionnel a favorisé une accélération du produit 7. Le principe de la revue légale a été intégrée dans la loi pour lui donner un fondement légal. Son opérationnalisation nécessite l'adoption d'un décret qui en détermine les modalités. L'avant-projet de ce décret est déjà disponible et fait partie des mesures d'application de la loi dont la finalisation
Produit 8. Six plans d'action de la fiscalité et la parafiscalité sont disponibles	

Progrès ou résultats obtenus au cours de l'année 2025	Résultats obtenus de manière cumulative depuis le début du projet
<u>Produit 9</u> : Les équipes de gestion et les opérations des PIREDD sont appuyées dans cinq provinces : Le nombre d'équipes de gestion des PIREDD appuyés (5) qui a été rapporté en 2024 n'a pas évolué. Un mécanisme standardisé de sécurisation foncière en attendant la finalisation des outils du SIF est produit. Des séances de travail spécifiques seront organisées avec les PIREDD pour affiner, améliorer et valider le mécanisme.	est déjà demandée par le cabinet de la ministre pour le premier trimestre 2026. Initiation d'un mécanisme de collaboration et de coordination avec les programmes PIREDD et autres projets d'utilisation des terres. Le cadre de collaboration proposée fera l'objet d'une réunion avec les PIREDD aux fins de validation de l'approche avant le déploiement. Un projet de guide pour une approche standardisée de sécurisation foncière disponible. Développement d'un projet de plan opérationnel d'appui à l'issue de plusieurs réunions et missions. La mise en œuvre de ce plan fait partie des activités prioritaires pour le premier semestre 2026.
<u>Produit 10 : La gestion efficiente du Programme et des Connaissances est assurée</u> Sur ce produit, les principales réalisations sont : - 12 experts mobilisés dans le cadre de la gestion du programme. Ces experts sont répartis entre la CONAREF, y compris à l'échelle provinciale, et l'agence d'exécution ; - la tenue de deux (2) réunions supplémentaires intersectorielles (foncier, agriculture, urbanisme et habitat, environnement et forêt ; Aménagement du territoire) sur le renforcement des mécanismes de coordination dans le cadre de la réforme foncière et des autres réformes sectorielles en cours. Ces efforts se poursuivent pour le développement d'un cadre commun de collaboration ; - appui à une réflexion conduite par le ministère de l'Aménagement du territoire sur la mise en place coordonnée et concertés d'un Atlas National de l'Aménagement du territoire sous le leadership	Douze (12) experts mobilisés. Il s'agit des staffs recrutés par l'agence d'exécution à travers des termes de référence selon ses procédures internes, ainsi que des experts de la CONAREF, y compris des consultants recrutés sur la base de TDRs conjointement validés avec l'agence. - Renforcement progressif des mécanismes de coordination dans le cadre de la réforme foncière et des autres réformes. A ce niveau, l'accord de collaboration entre l'agence et la CONAREF établit un cadre de coordination basé sur des réunions conjointe régulière et le partage des documents de travail et de suivi permettant un suivi et une évaluation conjoints du travail. La coordination intègre aussi les aspects d'implication des acteurs du foncier dans le processus, ainsi que l'approche d'intervention au niveau provincial.

Progrès ou résultats obtenus au cours de l'année 2025	Résultats obtenus de manière cumulative depuis le début du projet
de l'Office National de l'Aménagement du Territoire - Production et validation par le comité de pilotage des documents de programmation et de rapports du programme (PTBA 2025 et rapport annuel 2025). - Validation de l'étude de référence du programme au niveau national.	Avec le virement effectif de la deuxième tranche, la priorité est accordée aux activités de terrains, y compris la collaboration avec les PIREDD. Les différents PIREDD seront conviés à une réunion spécifique aux fins de s'accorder sur l'approche et le calendrier. - Tenue régulière du comité de pilotage du programme. - Etudes base validées au niveau national. Il convient cependant de noter que le virement tardif de la deuxième tranche n'a pas permis d'accélérer la mise en œuvre.

3. Défis de mise en œuvre

3.1 Défis liés au contexte du pays

Les défis ayant marqué le contexte national pendant la période sous rapport sont de deux ordres, à savoir : la question sécuritaire et l'évolution du contexte politique du pays. Sur le plan sécuritaire, l'éclatement en janvier de la guerre à l'Est du pays entre le mouvement rebelle AFC/M23 a entraîné l'occupation des provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu par ce groupe et ses alliés. Cette situation a fortement impacté les activités de suivi et d'évaluation du SIF prévu dans ces zones qui se limitent pour le moment à l'analyse documentaire et aux échanges à distance avec certains acteurs. Par ailleurs, le Président de la République a pris une série de mesures conservatoires⁵ visant à encadrer la gestion foncière dans les zones placées sous état de siège (Ituri y compris) et sous occupation armée, situation qui commande à la prudence dans les interventions foncières dans lesdites provinces.

La partie Ouest du pays est aussi concernée par la question sécuritaire avec le phénomène dit des Mobondo opérant principalement à Maluku et à Mai Ndombe qui sont des zones d'intervention du projet. Il faut y ajouter la crise du Kwamouth qui trouve sa source dans le foncier et sa gestion coutumière. Cette situation impose au programme une approche de sensibilité aux conflits, ainsi qu'une prudence dans les activités à mener dans les zones à conflits. Elle offre aussi l'opportunité au programme de mettre en exergue l'apport de ses outils dans la prévention, voire l'anticipation des conflits fonciers. Cet aspect sera aussi développé dans un nouveau projet qu'ONU-Habitat s'apprête à mettre en œuvre sur financement du fonds des nations-unies pour la consolidation de la paix (PBF). Intitulé « Renforcement participatif de la prévention et de la gestion des conflits fonciers pour une cohésion sociale accrue dans les provinces affectées par la crise du Kwamouth », ce projet en

⁵Ordonnance N°25/217 du 28 Mai 2025 portant mesures conservatoires relevant du secteur foncier sur la partie du territoire de la République Démocratique du Congo sous état de siège et dans les zones sous occupation par les groupes armés et autres forces négatives.

consortium avec trois autres agences des nations-unies, à savoir l'OIM, la FAO et le bureau de coordination des droits humains (BCNUDH) vise à contribuer durablement à la réduction des violences communautaires en agissant sur les causes structurelles identifiées dans l'analyse du conflit, à savoir : la mauvaise gouvernance foncière, la manipulation des identités coutumières, l'exclusion socio-économique des jeunes et des femmes, et la faible capacité des institutions à répondre aux tensions. ONU-HABITAT ne manquera pas de mettre à contribution les acquis du PARF ainsi que les acteurs y impliqués, tant du côté de l'Etat que de la société civile, y compris au niveau provincial.

L'autre défi est d'ordre politique et lié à l'instabilité institutionnel. Le changement au niveau de l'autorité entraîne souvent un retard sur certaines activités du fait du temps d'appropriation de la nouvelle autorité ou de sa sensibilité pour certaine question. Cependant, si au premier semestre 2025, la révision de la loi a souffert de cette situation du fait de la sensibilité de la ministre d'État, ministre des Affaires foncières qui a demandé de surseoir aux activités sur ce dossier pour mieux se l'approprier avant de donner de nouvelles orientations, le second semestre a vu le dossier s'accélérer du fait de l'appropriation rapide du nouveau cabinet issu de la mise en place d'un nouveau gouvernement en Août 2025. Cela a permis la soumission de la loi à la nouvelle législature qui l'a adoptée et elle a été promulguée par le Président de la République le 30 décembre 2025. La loi modifiant et complétant la loi foncière de 1973 est donc officielle entrée en vigueur. Le dynamisme de l'accompagnement politique de la nouvelle ministre se fait sentir à plusieurs niveaux et les assignations qu'elle a reçues de la première ministre dans le cadre de l'amélioration du climat des affaires cadrent bien avec le PARF2 qui a pu les intégrer incidence majeure sur son plan de travail et budget annuels (PTBA).

3.2 Défis inhérents au projet

Comme défi inhérent au projet, l'on peut noter le démarrage tardif des activités dont les effets se font toujours sentir autour des progrès à réaliser sur certains produits. En outre, ce retard s'accroît d'une certaine manière par le temps d'attente pour la deuxième tranche du budget pour enclencher une série d'activités inscrites au PTBA 2025. Cependant, la continuité des activités et le caractère intermédiaire de certains résultats atteints en 2024 font qu'il y a peu de rupture entre les différents PTBA. C'est ainsi que le solde de 2024 couvre des activités dont la suite sera exécutée sous le PTBA 2025. D'où la pertinence de la suggestion du CRP 67 de fusionner ce solde avec le PTBA de 2025. Le virement n'a été réalisé que le 26 décembre 2025, quelques jours avant la fin de l'année et une semaine après la tenue de la réunion du comité de pilotage marquant la fin de l'exercice 2025 et approuvant la planification pour 2026.

3.3 Commentaires

Il est à noter que le programme a mis en place des mesures pour faire face aux défis ci-dessus mentionnés. Aussi convient-il de préciser que le défi sécuritaire à l'Est du pays ne remet pas en cause les choix initiaux du programme en termes d'intervention provinciale car les six provinces ciblées de la seconde phase du projet sont toutes sous contrôle gouvernemental, à savoir : Tshopo, Kongo Central, Kwilu, Sud Ubangi, Kasai Oriental et Kinshasa. En outre, pour contourner la contrainte sécuritaire dans la zone de Maluku, le programme a redirigé ses activités vers d'autres communes de Maluku à risque modéré.

Le programme a aussi adopté une stratégie de contournement ou d'anticipation face au retard constaté. Cela a consisté dans le travail direct avec les sectoriels pour renforcer la coordination et la compréhension des objectifs du programme, la préparation de la documentation stratégique et

préalable aux activités sur le terrain. Des audiences ont été sollicitées accompagnées de lettres d'information, ce qui nous a permis d'avoir le soutien et l'accompagnement des nouvelles autorités. Aussi, l'implication des organisations de la société civile alignées à la réforme foncière en appui à la CONAREF dans l'expérimentation du SIF en milieu rural a permis de soutenir le processus de renforcement des capacités de l'administration foncière dans la mise en œuvre de la politique foncière nationale, notamment dans les provinces de l'Equateur, du Kongo Cenral, du Kwilu, du Sud-Ubangui et de la Tshopo.

Malgré ce contexte difficile, les activités programmées sont en voie d'achèvement, grâce à l'engagement des équipes en place tant au niveau national qu'au niveau des provinces et aux efforts soutenus de coordination. Par ailleurs, l'examen final des besoins en matière de SIF est en cours. Il permettra de dresser une évaluation précise des réalisations à l'issue de ces 18 mois de mise en œuvre du programme en cohérence avec les priorités exprimées par le gouvernement à travers le ministère des Affaires foncières, notamment en ce qui concerne l'opérationnalisation et la pérennisation du système. La liste des équipements (ordinateurs, serveurs, kit solaire, scanners, etc.) est disponible et les matériels seront achetés et mis à la disposition du secrétariat général aux fins du démarrage de la phase pilote de déploiement du SIF au niveau de certaines circonscriptions foncières de Kinshasa.

Dans ce contexte, il est essentiel de renforcer les mécanismes d'anticipation des risques sécuritaires. Cela implique une adaptation des plans d'intervention aux réalités locales, le recours à des modalités de mise en œuvre alternatives (à distance ou via des partenaires locaux), ainsi qu'une collaboration étroite avec les autorités nationales et provinciales. L'intégration d'un plan d'atténuation des risques sécuritaires dans la planification opérationnelle de l'année suivante est vivement recommandée.

4. Évaluation de la performance du projet

4.1 Évaluation de la performance du projet sur base des indicateurs du cadre logique

Tableau évaluation de la performance :

Produits	Indicateurs	Ligne de base	Cible visée pour la période de rapportage (non cumulatif)	Valeur atteinte pour la période de rapportage (non cumulatif)	Valeur 2024 (en cumulatif)	Valeur 2025 (en cumulatif)	Valeur 2026 en cumulatif	Valeur actuelle (en cumulatif)	Cible finale dans le prochain	Cible finale révisée le cas échéant	Hyperlien et numéro de la décision d'approbation de la révision de la cible le cas échéant	Commentaires
Produit 1 : La CONAREF renforcée et impliquée dans les activités	Nombre d'experts, selon le genre, déployés à la CONAREF	4	8	8	6	8		8	12			Les décisions sur le profil du personnel seront précisées en tenant compte de la volonté du Gouvernement à mener des activités plus opérationnelles que de recherche.

Rapport annuel 2025 – PARF 2

Produit 2 : La gestion des risques et des conflits fonciers est améliorée	Nombre d'études sur la situation de référence des systèmes d'information foncière par province	0	2	2	2	2		2	5		 300925_Rapport Etude de base_Versi  Rapport-Étude_risques_conflits-foncier:	Études validées au niveau national
Produit 3 : L'administration foncière est renforcée	Nombre des services/Agents de l'administration foncière motivés pour soutenir les opérations de la réforme foncière en milieu rural et péri-urbain	0	25	25	75	100	500	100	1250		Lien rapport session avec l'administration foncière	
Produit 4 : Les textes sont produits, diffusés, et vulgarisés	Loi modificative de la loi foncière adoptée et promulguée ; textes d'application élaborés et adoptés.	0	1	1	0		1	3	5			La loi modificative a été adoptée et promulguée.
Produit 5 : Les plans fonciers sont élaborés et mise en œuvre (national et provincial)	Le Plan foncier national adopté en conseil des ministres et, nombre de stratégie provinciale d'intervention foncière adoptée.	0	1	1	0	1	1	2	7			Le Plan foncier national a été validé techniquement et attend d'être adopté en conseil des ministres après

Rapport annuel 2025 – PARF 2

												appropriation par madame la ministre.
Produit 6 : Le SIF expérimenté et ses outils validés, édités et diffusés	Nombre d'experts réparti selon le genre, la spécialité et les institutions présents aux réunions d'harmonisation et de validation des outils du SIF	60	25	25	75	100	100	100	125			
Produit 7 : Les revues légales des concessions foncières sont réalisées dans trois provinces	Nombre des revues légales des contrats/concessions foncières finalisées	0	0	0	0	0	3	0	3			
Produit 8 : Six plans d'action de la fiscalité et la parafiscalité sont disponibles	Nombre de province/ETD disposant d'un plan d'action de renforcement de la collecte de la fiscalité et parafiscalité	0	0	0	0	2	4	0	6			

Rapport annuel 2025 – PARF 2

Produit 9 : Les équipes de gestion et les opérations des PIREDD sont appuyées dans cinq provinces	Nombre d'équipe de gestion des PIREDD cernant les innovations de la réforme foncière	0	3	3	2	3	5	3	15			
Produit 10 : La gestion efficiente du Programme et des Connaissances est assurée	Nombre d'experts mobilisé à Kinshasa et en province pour la gestion du programme	3	9	9	11	12	12	12	12			

4.2 État d'avancement de mise en œuvre des activités du projet pour la période de rapportage

Hyperlien du PTBA approuvé par le COPIL du projet :



Activité prévue dans le PTBA 2024	Produit ⁶ (ex. 1.1)	Chronologie prévue pour cette activité ⁷	Cible prévue dans le PTBA 2024	Valeur atteinte fin 2024	Valeur atteint (au 31 décembre 2025)	Statut à la fin de la période de rapportage	Progrès et/ou défis attendus au cours de l'année suivante
Produit 1 : le renforcement des capacités de la CONAREF est réalisé							
Activité1. 1 : Renforcer les capacités de la CONAREF en mise en œuvre participative des actions de la réforme légale, institutionnelle, et organisationnelles du foncier en lien avec les sectoriels de l'aménagement du territoire, l'agriculture forêt, l'urbanisme et le développement rural	1.1	Du 11/03/2024 au 30/03/2029	12 experts formés/capacités	5	12	0. Atteint	Le progrès attendu est l'accélération des activités sur différents produits compte tenu de la disponibilité des experts et du virement effectif de la deuxième tranche. . .

⁶Indiquer seulement le numéro du Produit dans lequel s'inscrit l'activité.

⁷Merci de vous référer au calendrier de mise en œuvre du cadre logique du projet.

Rapport annuel 2025 – PARF 2

Activité prévue dans le PTBA 2024	Produit ⁶ (ex. 1.1)	Chronologie prévue pour cette activité ⁷	Cible prévue dans le PTBA 2024	Valeur atteinte fin 2024	Valeur atteint (au 31 décembre 2025)	Statut à la fin de la période de rapportage	Progrès et/ou défis attendus au cours de l'année suivante
Activité 1.2 : Accompagner la CONAREF dans la promotion des cadres de coordination nationale et des dialogues politiques sur les dynamiques de l'administration et la gouvernance foncières	1.2	Du 13/02/2024 au 06/03/2029	12 accords de partenariats signés	4	5	Partiellement atteint	La CONAREF est aujourd'hui un acteur incontournable dans la mobilisation des acteurs et l'animation de la réforme foncière. L'accord 5 n'est pas encore en vigueur. Son exécution est conditionnée à l'obtention de la deuxième tranche par l'agence d'exécution.
Activité 1.3 : Soutenir l'examen de la performance de la CONAREF et la préparation d'un texte pour sa possible mutation en	1.3	Du 31/05/2024 au 23/01/2027	26 ALE suivis et évalués par la CONAREF	2	2	Partiellement atteint	L'étude pré faisabilité est en instance de finalisation. Elle permettra de maturer le processus à partir

Rapport annuel 2025 – PARF 2

Activité prévue dans le PTBA 2024	Produit ⁶ (ex. 1.1)	Chronologie prévue pour cette activité ⁷	Cible prévue dans le PTBA 2024	Valeur atteinte fin 2024	Valeur atteint (au 31 décembre 2025)	Statut à la fin de la période de rapportage	Progrès et/ou défis attendus au cours de l'année suivante
Observatoire National du Foncier							de l'année prochaine.
Produit 2 : Des initiatives d'amélioration de la gestion des risques des conflits fonciers sont conduites							
Activité 2.1 : Conduire une étude de référence du programme	2.1	Du 31/05/2024 au 31/10/2024	1	1	reconduit	0. Atteint	Intégralement réalisé
Activité 2.2 : Réaliser une étude des risques foncières et des systèmes d'alerte	2.2	31/05/2024 au 31/01/2025	1	1	reconduit	0. Atteint	Réalisé intégralement
Produit 3 : Les connaissances et des instruments d'amélioration de la performance de l'administration foncière au niveau national et dans cinq provinces sont produits et disséminés							
Activité 3.1. Faciliter l'adoption et la mise en œuvre du plan de restructuration de la CONAREF et de l'administration foncière conforme aux orientations stratégiques et lignes directrices de la politique foncière nationale est adopté et mis en œuvre.	3.1	20/04/2024 au 20/04/2025	1250 agents de l'administration foncière formés	70	100	Partiellement atteint	Les éléments pour produire ce document sont en cours de capitalisation progressive avec le développement des activités en cours et sera partager d'ici avril 2025

Rapport annuel 2025 – PARF 2

Activité prévue dans le PTBA 2024	Produit ⁶ (ex. 1.1)	Chronologie prévue pour cette activité ⁷	Cible prévue dans le PTBA 2024	Valeur atteinte fin 2024	Valeur atteint (au 31 décembre 2025)	Statut à la fin de la période de rapportage	Progrès et/ou défis attendus au cours de l'année suivante
Activité 3.2. Soutenir la validation et la mise en œuvre du plan de renforcement des connaissances et des capacités de l'administration foncière sur les innovations et priorités issues de la réforme foncière est adopté et mis en œuvre	3.2	20/04/2024 au 30/03/2029	15 services fonciers soutenus	5	5	Partiellement atteint	En cours de préparation dans le cadre du plan de renforcement des capacités opérationnel adopté pour 2024 et qui est en train de se mettre en œuvre
Activité 3.3 : Accompagner les professionnels publics et privés du foncier à se doter d'un engagement corporatif pour réduire les tracasseries foncières et améliorer les relations avec les usagers	3.3	20/04/2024 au 30/03/2029	15 associations ou organisations appuyées	0	0	Non encore atteint	Le processus a commencé avec des réunions de concertation

Rapport annuel 2025 – PARF 2

Activité prévue dans le PTBA 2024	Produit ⁶ (ex. 1.1)	Chronologie prévue pour cette activité ⁷	Cible prévue dans le PTBA 2024	Valeur atteinte fin 2024	Valeur atteint (au 31 décembre 2025)	Statut à la fin de la période de rapportage	Progrès et/ou défis attendus au cours de l'année suivante
particulièrement les femmes, les jeunes et les peuples autochtones							
Produit 4 : Les textes sont produits ; diffusés et vulgarisés							
Activité 4.1 : Informier le public sur le nouveau régime de sécurisation foncière en milieu péri-urbain et urbain	4.1	15/04/24 au 30/03/2029	50 000	10.000	5.000, suite aux sensibilisations des CP CONAREF en provinces.	Partiellement atteint (il est difficile d'estimer le nombre d'auditeur ayant suivi dans les médias les informations sur le PARF et le nouveau régime)	Les efforts de vulgarisation se limitent à la politique foncière, La loi modificative n'a été adoptée qu'en décembre 2025.
Activité 4.2 : Soutenir le processus d'élaboration des mesures d'application de la loi modificative de la loi du 20 juillet 1973	4.2	01/2024 au 30 juin 2026	5 mesures d'application	0	reconduit		La loi modificative n'ayant été adoptée qu'en décembre, les mesures d'application ne pouvaient encore être initiée. Cela sera priorisé dans

Rapport annuel 2025 – PARF 2

Activité prévue dans le PTBA 2024	Produit ⁶ (ex. 1.1)	Chronologie prévue pour cette activité ⁷	Cible prévue dans le PTBA 2024	Valeur atteinte fin 2024	Valeur atteint (au 31 décembre 2025)	Statut à la fin de la période de rapportage	Progrès et/ou défis attendus au cours de l'année suivante
							les trois premiers mois de 2026.
Produit 5 : Les plans fonciers et la stratégie de transition écologique sont élaborée et mis en œuvre (national et cinq province)							
Activité 5.1. Appuyer la mise en place d'un panel d'experts au sein de la CONAREF pour élaborer le Plan Foncier National et les stratégies provinciales, comme l'instrument de programmation de la mise en œuvre des priorités de la politique foncière nationale.	5.1	20/04/24 au 20/04/2027	1	1	Cible atteint	Atteint 100%	Les consultations ont eu lieu au niveau national et en provinces
Activité 5.2 : Soutenir l'élaboration et la mise en œuvre du plan foncier National et des stratégies foncières provinciale et transition écologique	5.2	15/04/24 au 30/03/2029	1	1	1	partiellement atteint	Validation nationale était le 3 avril 2025. Reste cependant l'étape de la présentation du PFN au conseil des ministres pour l'adoption finale. Aucune

Rapport annuel 2025 – PARF 2

Activité prévue dans le PTBA 2024	Produit ⁶ (ex. 1.1)	Chronologie prévue pour cette activité ⁷	Cible prévue dans le PTBA 2024	Valeur atteinte fin 2024	Valeur atteint (au 31 décembre 2025)	Statut à la fin de la période de rapportage	Progrès et/ou défis attendus au cours de l'année suivante
							stratégie provinciale n'est encore adoptée.
Produit 6 : Le SIF et ses outils expérimentés ; validés ; édités et diffusés							
Activité 6.1 : Soutenir la mise en place des systèmes d'informations foncières sensible au genre, au peuple autochtone pygmée, et aux personnes vulnérables	6.1	20/04/24 au 30/03/2029	1	1	Processus en cours. Lancement des évaluations	Partiellement atteint	Processus en cours avec l'organisation d'une série de formation sur les outils du SIF (boîte à outils et cartes de base)
Activité 6.2 : Appuyer le fonctionnement et le suivi des SIF existants dans les territoires abritant les équipements et des outils informatiques	6.2	20/04/24 au 30/03/2029	Réalisation d'une étude d'évaluation des SIF existant.	0	L'étude d'évaluation des SIF existants est réalisée. Le rapport sera présenté aux acteurs en février 2026.	Partiellement atteint	L'étude était le préalable pour présenter les besoins en termes d'appui. Le suivi des recommandations permettront de fournir l'appui nécessaire.

Rapport annuel 2025 – PARF 2

Activité prévue dans le PTBA 2024	Produit ⁶ (ex. 1.1)	Chronologie prévue pour cette activité ⁷	Cible prévue dans le PTBA 2024	Valeur atteinte fin 2024	Valeur atteint (au 31 décembre 2025	Statut à la fin de la période de rapportage	Progrès et/ou défis attendus au cours de l'année suivante
Activité 6.3 : Équiper le Secrétariat Général en charge des affaires foncières et les administrations locales des circonscriptions foncières pour l'expérimentation des nouveaux SIF	6.3	20/04/24 au 30/03/2029	5 bâtiments construits et équipés	1	Le bâtiment construit en 2024 a été entièrement équipé et inauguré au premier trimestre de 2025	1	Une étape importante a été franchie en mars 2025 avec la remise officielle du bâtiment construit pour l'administration foncière provinciale du Mai-Ndombe. La cérémonie de remise a réuni les autorités provinciales, les représentants du ministère des Affaires foncières, la CONAREF, ainsi que les partenaires techniques, dont UN-Habitat. Cet événement symbolise un pas concret vers la

Rapport annuel 2025 – PARF 2

Activité prévue dans le PTBA 2024	Produit ⁶ (ex. 1.1)	Chronologie prévue pour cette activité ⁷	Cible prévue dans le PTBA 2024	Valeur atteinte fin 2024	Valeur atteint (au 31 décembre 2025)	Statut à la fin de la période de rapportage	Progrès et/ou défis attendus au cours de l'année suivante
							décentralisation effective de l'administration foncière et l'appropriation locale de la réforme.
Activité 6.4 : Appuyer l'institutionnalisation du SIF avec les acteurs du PIREDD et des projets d'agriculture en savane	6.4	20/04/24 au 30/03/2029	Un protocole d'institutionnalisation élaboré et validé	0	Un projet d'arrêté déjà élaboré pour la mise en place d'un Task l'institutionnalisation	Partiellement	L'adoption de la loi modificative entraine un changement dans l'approche de sécurisation préconisée jusque-là, à travers notamment une SIF contextualisée et décentralisée. Il faudra procéder à l'analyse de l'incidence afin de procéder aux ajustements nécessaires.

Rapport annuel 2025 – PARF 2

Activité prévue dans le PTBA 2024	Produit ⁶ (ex. 1.1)	Chronologie prévue pour cette activité ⁷	Cible prévue dans le PTBA 2024	Valeur atteinte fin 2024	Valeur atteint (au 31 décembre 2025)	Statut à la fin de la période de rapportage	Progrès et/ou défis attendus au cours de l'année suivante
Produit 7 : Les revues légales des concessions foncières réalisées dans trois provinces							
Activité 7.1 : Faciliter la mise place d'un cadre normatif au niveau national pour encadrer techniquement les opérations de la revue de tous les titres d'occupations foncières de plus de 5 ha	7.1		Pas aligné en 2024	néant	Le principe de la revue est intégré dans la nouvelle loi, ce qui lui donne une base légale. En outre, un projet de décret encadrant la conduite de la revue légale a été élaboré et soumis à la ministre des affaires foncières pour adoption et signature par l'autorité compétente (le PM). Pas encore signé.	Partiellement atteint	Le projet de décret sur la revue légale est toujours au cabinet pour sa relecture et réécriture et présentation au conseil des ministres les jours qui suivent.
Activité 7.2 : Apporter un accompagnement de proximité aux provinces dans la réalisation de la revue légale des titres d'occupation foncière de plus de 5ha et pour remonter	7.2		Pas aligné en 2024	-	-	Non atteint	Tributaire de l'adoption du décret qui pose la méthodologie de la revue légale.

Rapport annuel 2025 – PARF 2

Activité prévue dans le PTBA 2024	Produit ⁶ (ex. 1.1)	Chronologie prévue pour cette activité ⁷	Cible prévue dans le PTBA 2024	Valeur atteinte fin 2024	Valeur atteint (au 31 décembre 2025)	Statut à la fin de la période de rapportage	Progrès et/ou défis attendus au cours de l'année suivante
les données générées au niveau national							
Activité 7.3 : valider et diffuser les rapports des revues légales	7.3		Pas aligné en 2024			Pas aligné en 2025	
Produit 8 : Les plans d'action de la fiscalité et la parafiscalité disponibles pour six provinces							
Activité 8.1 : Examiner les opportunités ; défis et perspectives de la collecte ; la sécurisation ; et la gestion transparente des revenus fonciers et immobilier	8.1		Pas aligné en 2024			Pas aligné en 2025	Prévu pour 2026
Activité 8.2 : Produire et faire valider des plans provinciaux et territoriaux d'augmentation de la collecte de la fiscalité et la parafiscalité pour pérenniser le processus de sécurisation foncière	8.2		Pas aligné en 2024			Pas aligné en 2025	Prévu pour 2026

Activité prévue dans le PTBA 2024	Produit ⁶ (ex. 1.1)	Chronologie prévue pour cette activité ⁷	Cible prévue dans le PTBA 2024	Valeur atteinte fin 2024	Valeur atteint (au 31 décembre 2025)	Statut à la fin de la période de rapportage	Progrès et/ou défis attendus au cours de l'année suivante
Produit 9 : Les équipes de gestion et les opérations des PIREDD appuyer dans cinq provinces							
Activité 9.1 : Accompagner les procédures d'attribution foncière prenant en compte les droits préexistants, les exigences en matière d'aménagement du territoire en vigueur, et les obligations environnementales	9.1	20/04/24 au 30/03/2029	0	0	1	Partiellement atteint. Un projet de mécanisme standardisé de sécurisation foncière est disponible.	Les consultants recrutés dans le cadre d'évaluation de SIF ont déjà entamé la mise en œuvre des activités planifiées sur le terrain. Parmi les initiatives en cours figure le dialogue structuré entre l'administration foncière et les chefs coutumiers, visant à rapprocher les procédures traditionnelles et les démarches formelles de

Rapport annuel 2025 – PARF 2

Activité prévue dans le PTBA 2024	Produit ⁶ (ex. 1.1)	Chronologie prévue pour cette activité ⁷	Cible prévue dans le PTBA 2024	Valeur atteinte fin 2024	Valeur atteint (au 31 décembre 2025)	Statut à la fin de la période de rapportage	Progrès et/ou défis attendus au cours de l'année suivante
							sécurisation foncière. le progrès attendu est d'arriver à rationaliser et à modéliser ce mécanisme afin de le vulgariser pour assurer la conciliation entre les pratiques coutumières légitimes et les normes administratives et renforcer ainsi la gouvernance foncière inclusive et durable. Ce produit devra être géré en lien avec le produit 6 et le produit 3

Rapport annuel 2025 – PARF 2

Activité prévue dans le PTBA 2024	Produit ⁶ (ex. 1.1)	Chronologie prévue pour cette activité ⁷	Cible prévue dans le PTBA 2024	Valeur atteinte fin 2024	Valeur atteint (au 31 décembre 2025)	Statut à la fin de la période de rapportage	Progrès et/ou défis attendus au cours de l'année suivante
							dans une certaine mesure.
Activité 9.2 : Etablir et assurer le fonctionnement d'un dispositif de gestion des risques et des plans de suivi de la sensibilité aux conflits établi avec les équipes du PIREDD, des bailleurs du foncier et de l'agriculture	9.2	20/04/24 au 30/03/2029	1	1	Valeur reconduit	Partiellement	Recrutement d'un géographe cartographe et gestionnaire des bases de données. Production d'une feuille de route en vue de mettre en place un dispositif de gestion des risques. Plan de suivi du PARF2 disponible et éléments de suivi de la sensibilité aux conflits attendu.
Activité 9.3 : Accompagner les communautés locales, les ayants-droits et les	9.3	20/04/24 au 30/03/2029	0 hectares sécurisés	0	0 pas encore de progrès	En cours d'initiation (pour le processus de sécurisation de 75000 ha)	Draft du Plan de travail validé avec les PIREDD en harmonie avec les contrats

Rapport annuel 2025 – PARF 2

Activité prévue dans le PTBA 2024	Produit ⁶ (ex. 1.1)	Chronologie prévue pour cette activité ⁷	Cible prévue dans le PTBA 2024	Valeur atteinte fin 2024	Valeur atteint (au 31 décembre 2025	Statut à la fin de la période de rapportage	Progrès et/ou défis attendus au cours de l'année suivante
entreprises privées à la sécurisation de la terre agricole dans les territoires à PIREDD et le bassin d'approvisionnement de Kinshasa							d'élaboration des PSAT et PSE et projets d'occupation des terres Modélisation et validation du mécanisme standardisé de sécurisation foncière en cours d'élaboration
Produit 10 : la gestion efficace du programme et des connaissances est assurée							
Activité 10.1 : Assurer une meilleure gestion du programme et des réunions de cadrage	10.1	Du 03/01/2024 au 31/03/2029	12 experts recrutés pour la gestion du programme	5	3 experts en plus en 2025 pour un total de 8	1. Partiellement atteint	PV de recrutement Liste de présence des experts Draft de PTBA 2025
Activité 10.2 : Promouvoir le suivi, le renforcement du rapportage des activités, et la visibilité des acquis du programme	10.2	Du 11/03/2024 au 31/03/2029	95% des livrables sont produits	75%	100%	Atteint	TdR sur la réunion avec PTF Rapports semestriels et annuels, et semestriel 2025

Rapport annuel 2025 – PARF 2

Activité prévue dans le PTBA 2024	Produit ⁶ (ex. 1.1)	Chronologie prévue pour cette activité ⁷	Cible prévue dans le PTBA 2024	Valeur atteinte fin 2024	Valeur atteint (au 31 décembre 2025)	Statut à la fin de la période de rapportage	Progrès et/ou défis attendus au cours de l'année suivante
Activité 10.3 : Faciliter la réalisation des évaluations indépendantes mi-parcours et finale de concert avec les parties prenantes	10.2	Du 11/03/2024 au 31/03/2029	1 plan de gestion des risques et de connaissances	0	Prévu pour 2026	1. Pas aligné en 2024	TdRs Disponibles Le plan de gestion de risque en cours de réalisation

5. Résultats du Projet

5.1 Contributions du projet à l'atteinte des indicateurs du cadre de résultats de CAFI

Effets CAFI						
Les pratiques agricoles durables permettent la réduction de la conversion des terres et l'augmentation de la sécurité alimentaire	Des alternatives durables aux pratiques actuelles en matière de bois-énergie sont adoptées	Les institutions et parties prenantes du secteur forestier et des aires protégées sont en capacité et disposent d'un cadre légal permettant de promouvoir, suivre et mettre en œuvre la gestion durable des forêts	Les infrastructures et futurs projets miniers et hydrocarbures minimisent leur empreinte globale	i) Les décisions d'aménagement du territoire assurent une représentation équitable des intérêts sectoriels et maintiennent le couvert forestier ii) la sécurisation foncière n'incite pas à la conversion par des individus ou des communautés	La croissance démographique et la migration vers les forêts et les fronts forestiers sont ralenties	Une coordination interministérielle et une gouvernance sont améliorées, et résultent en i) des régimes fiscaux et permis pour les activités économiques qui ne poussent pas les acteurs économiques vers la conversion des forêts et les activités illégales, ii) un climat des affaires favorable aux investissements bénéfiques à la forêt
☐	☐	☐	☐	☒	☐	☐

5.1.1 Matrice des bénéficiaires

Effet	Nombre de bénéficiaires directs (indiquer % hommes et femmes), en cumulatif depuis le début du projet	Description et intensité du soutien	Nombre de bénéficiaires indirects en cumulatif depuis le début du projet	Description et intensité du soutien	Commentaires
Foncier	6359 dont 80% d'hommes et 20% de femmes. Ce nombre est obtenu à la suite du comptage des listes de présence des activités organisées pendant la période de rapportage à Kinshasa et en provinces. (2500 +3859 OSC RRI et APC/ voir rapport capitalisation octobre 2025)-	Ateliers, foras communautaires, focus groupes, mobilisation locales, formation, développement des connaissances, activité de communication diffusées dans les médias à Kinshasa et dans les six provinces d'intervention. Intensité du soutien : Soutien ciblé de moyenne intensité	10.000 personnes	Hypothèse que dix mille personnes ont suivi la diffusion des activités dans les médias à Kinshasa et en province mais aussi en considérant les bénéficiaires indirecte suite à la construction du bâtiment de Mai Ndombe Intensité du soutien : Soutien ciblé de faible intensité	L'alignement des OSC dans le travail de terrain augmente les opportunités d'atteindre directement un effectif de plus en plus croissant et fidélisé au sein des provinces cibles

5.2 Contributions du projet à l'atteinte des jalons de la Lettre d'intention

N° du jalon dans la LOI	Descriptif du Jalon	Progrès accomplis lors de la période de rapportage	Progrès accomplis de manière cumulative depuis le début du projet	Commentaires
5.a)	Adopter et mettre en œuvre la politique et la loi foncières, ainsi que les mesures d'application, ainsi que la Stratégie pour la transition écologique dans les investissements fonciers. [2031]	(i) La Loi modifiant et complétant la loi foncière de 1973 a été adoptée par le parlement et promulguée par le Président de la République le 30 décembre 2025. (ii) l'identification des mesures d'application de la loi est déjà faite, certaines sont déjà en version d'avant-projet (iii) Le plan foncier national est validé techniquement et devrait passer en conseil des ministres bientôt.	Ce Jalon est atteint à 80% car, la plus grande partie du jalon est atteinte. La politique et la loi sont adoptées ; le plan foncier est validé et attend d'être adopté.. Les mesures d'application sont identifiées et seront révisées/actualisées et soumises à la ministre au premier trimestre de 2026. Seule la stratégie de transition écologique n'est pas encore initiée.	
5.b)	Formaliser les droits fonciers reconnus, collectifs et individuels, au moyen des systèmes d'informations foncières locales souples et fiables, en priorité dans les provinces PIREDD,	Un système de sécurisation foncière en milieu rural a été conçu sur la base d'un système d'information foncière local et contextualisé et une approche de formalisation	Ce jalon mériterait d'être revisité à la lumière de la nouvelle loi qui propose une formalisation des droits fonciers (coutumiers) par l'approche en vigueur depuis 1973, à savoir la concession foncière et le certificat d'enregistrement précédé d'un contrat d'occupation provisoire, en ce qui concerne les terres rurales à	

	et plus spécialement dans les zones proches des forêts de grande valeur. [2031]	adaptée au contexte local fondée sur la cartographie participative, l'instauration d'un service foncier communautaire, d'une charte foncière locale et la mise en place d'un registre foncier communautaire. Si cette approche a été actée dans la politique foncière nationale, elle n'est pas suivie par la loi modificative.	vocation agricole. L'option d'un système de sécurisation locale « souple et fiable » n'a pas été suivi.	
5.c)	Faciliter la sécurisation foncière des investissements verts (agricoles, restauration) en savanes. [2031]	(i) Une étude est produite déjà sur les risques de conflits fonciers afin de comprendre les causes profondes des conflits et cerner les besoins des porteurs de projets d'investissements verts; (ii) Production d'un projet de mécanisme standardisé de sécurisation foncière appui aux investissements verts ; (iii) Un projet de plan d'appui aux	Ce Jalon est en bonne dynamique de réalisation (55%). Des contacts ont été établis avec les porteurs de projets (PIREDD/PUTER) pour la mise en œuvre du SIF.	La loi modificative adoptée pose le principe de la revue légale/ Le programme foncier a soutenu l'élaboration d'un projet de décret ainsi que la méthodologie pour la réalisation de la revue légale sont soumis au Ministre pour approbation.

		PIREDD et PUTER pour la sécurisation des investissements verts		
5.d)	Adopter et publier les instruments de la politique foncière, dont la Stratégie pour transition écologique dans les investissements fonciers, en collaboration avec l'Agence congolaise de transition écologique et développement durable (ACTEDD) (2026)	Pas encore initié.	La réunion de cadrage avec ACTEDD pour cerner cette activité se tiendra en 2026	La production et la validation de la stratégie nationale de transition écologique sont en cours. Une réunion de cadrage avec l'ACTEDD est reprogrammée pour 2026 pour affiner les orientations de cette activité.
5.e)	(ii). Un acte juridique est adopté et publié d'ici [fin 2024] muant la CONAREF en Observatoire National du Foncier, chargé de l'évaluation et du suivi de la mise en œuvre de la politique nationale foncière, avec au moins deux réunions annuelles de son Comité de pilotage (2026)	(i) Rapport sur les FFOM de la mutation de la CONAREF en ONAF est produit pour faciliter la prise de la décision par les autorités compétentes	Ce Jalon est partiellement atteint du fait que l'étude préféabilité en vue de la mutation de la CONAREF en observatoire est déjà finalisée. Il reste la présentation des résultats au COPIL pour faciliter la prise de décision de l'autorité.	
5.f)	Une revue légale des concessions	(i) Production des outils	Un avant-projet de décret est déjà élaboré et soumis au	Les outils méthodologiques pour la

	foncières de plus de cinq hectares est réalisée dans au moins quatre provinces prioritaires REDD+ pilotes d’ici [fin 2024], et au moins trois autres, d’ici fin 2026, en vue de couvrir toutes les provinces forestières d’ici 2031, en tenant compte des données nationales et celles issues des PIREDD et des circonscriptions foncières ; les concessions non en règle sont restituées à l’État [2026]	méthodologiques de la revue légale; (ii) Élaboration et soumission au cabinet du ministre d'un projet de décret pour son portage au niveau de la primature. La signature du décret déclenchera le processus de la revue légale dont les outils méthodologiques ont déjà été produits	cabinet ministériel ainsi qu’un guide méthodologique. Le reste dépend de l'adoption du décret.	revue légale sont produits, et un avant-projet de décret a été soumis au cabinet du ministre. Le processus reste en attente de l’adoption du décret, qui conditionne le lancement effectif de la revue légale
5.g)	Une politique foncière nationale est adoptée d’ici [fin 2022] et assortie d’un plan foncier national de mise en œuvre, adopté et publié d’ici [fin 2023].	La politique foncière nationale adoptée en 2022 est assortie d'un plan foncier national amélioré a été adopté le 3 avril 2025 avec le concours des ministériels et services sectoriels	Ce Jalon est atteint à 80% car, la politique foncière nationale est déjà adoptée. Le plan foncier national est déjà validé ; il reste à le soumettre à l'approbation du gouvernement.	Le jalon est atteint à 80 %. La politique foncière nationale a été adoptée en 2022, et le plan foncier national, élaboré avec l’appui des ministères et services sectoriels, est validé et en attente d’approbation par le conseil des ministres.
5.h)	(ii). Une loi foncière est adoptée d’ici fin 2023 et ses textes réglementaires	(i) Le projet de loi est déjà au sénat depuis novembre 2025; (ii) identification et	Ce Jalon est atteint à 80%. En effet, le projet de loi foncière nationale révisée, est déjà adoptée en conseil des ministres et en examen au sénat . Quant	

	prioritaires sont identifiés élaborés et adoptés d'ici [fin 2024].	établissement d'une liste de mesure d'application de la loi foncière	aux mesures d'application, elles ont déjà été identifiées. Mais leur élaboration ne peut se faire avant l'adoption de la loi par le parlement.	
5.i)	(iii). Le Système d'informations foncières (SIF) et ses outils pour application en milieu rural et urbain sont élaborés et adoptés d'ici [fin 2023], en tenant compte des personnes vulnérables, y compris les peuples autochtones, les femmes et autres. [Fin 2024]	(i) Évaluation sur la fonctionnalité et les défis des SIF existants; (ii) Élaboration d'un projet de boîte outils du SIF ; (iii) Initiation de concertation multi acteurs et intersectorielles sur le raffinement des outils du SIF ; (iv) Élaboration d'un projet de mécanisme standardisé de sécurisation foncière au profit des PIREDD et des PUTER	Ce Jalon est réalisé à hauteur de 70% car, le SIF et l'ensemble de ses outils d'application sont produits, présentés et discutés par les parties prenantes. Les versions types/modèles ont fait l'objet d'un projet de boîte à outils SIF à disposition des acteurs. La mise en œuvre des outils est en cours dans plusieurs provinces (Kwilu, Kongo Central, Sud Ubangi, Kasai Oriental, Tshopo, Équateur par différents acteurs dont les capacités ont été renforcées.	Les outils du SIF étaient censés être officialisés par un texte légal pour son intégration dans l'ordonnancement juridique de la gouvernance foncière. Cette option est abandonnée avec l'adoption de la nouvelle loi qui soumet la formalisation des droits fonciers coutumiers à la procédure en vigueur depuis 1973. Cela mérite une réflexion dans le cadre du programme, y compris avec FONAREDD et CAFI pour orienter sur la conduite à tenir sur ce jalon.
5.j)	(iv). Les procédures d'attribution foncière prennent en compte les droits préexistants et les exigences du pays en matière d'aménagement du territoire en vigueur, ainsi que les obligations environnementales telles que définies dans la loi. En	(i) Vulgarisation de la politique foncière nationale et du projet de loi auprès parties prenantes sur les innovations en matière de prise compte les droits préexistants et les exigences du pays en matière d'aménagement du territoire en vigueur, ainsi que les obligations	(i) La politique foncière (pages 57 et 59) et la loi modificative de la loi foncière (article 387-389 tels que modifiés) consacrent le respect des droits préexistant dans les procédures d'attribution foncière, le respect des exigences du pays en matière d'aménagement du territoire, ainsi que les obligations environnementales.	Des efforts sont en cours pour renforcer la cohérence entre les politiques foncière, environnementale et d'aménagement du territoire. La vulgarisation des textes fonciers auprès des parties prenantes met en avant les innovations liées aux droits préexistants et aux obligations environnementales. Par

	particulier, tel que défini dans l'ébauche de politique foncière, renforcer le régime de l'enquête préalable, en y intégrant notamment le principe du consentement libre, préalable et informé, de la compensation des pertes ou restrictions des droits fonciers locaux et l'organisation de voies de recours simplifiées au profit des populations locales éventuellement lésées. [Fin 2023]	environnementales telles que définies dans la loi. (ii) Adoption de la loi modificative et qui clarifie la procédure de l'enquête préalable à toute attribution de terres, ce qui renforce les droits des personnes occupants ces terres. Elle précise aussi les conditions de déplacement des populations locales, y compris l'impossibilité de ce déplacement contre leur consentement. La mise en œuvre de cette loi en cohérence avec celle sur l'aménagement du territoire renforce davantage l'atteinte de ce jalon.		ailleurs, des concertations intersectorielles sont appuyées, notamment pour la mise en place d'un cadre partenarial et d'un Atlas de l'aménagement du territoire.
--	--	---	--	---

6. Communication et promotion

6.1 Illustration spécifique – Photos et vidéos HD

Certaines des activités ci-dessus illustrées ont réalisées vers la fin de 2024. Mais le montage et la diffusion des documents de communication/visibilité a été assurée au cours de la période de rapportage. Cela concerne en général la capitalisation de l'évolution de mise en œuvre du projet sur la chaine de YouTube de la CONAREF où les réalisations du programme sont régulièrement publiées:

- Le site web officiel <https://www.conaref-rdc.org/>,
- Une chaine YouTube <https://www.youtube.com/@CONAREFRDC243>

- Une chaine WhatsApp : <https://whatsapp.com/channel/0029VaxA2f33gvWiBqh0km1G>
- Un Compte Twitter (X) <https://x.com/CONAREFRDC243>
- Un compte Instagram <https://www.instagram.com/conarefrdc?igsh=YzljYTk1ODg3Zg==> Une Page LinkedIn www.linkedin.com/in/
- Une Page et un compte Facebook <https://web.facebook.com/people/Conaref-RDC>
- Officiel/61569001868247/ ainsi qu'un compte Tiktok @conarefrdcofficiel.

Progrès et Réalisations en 2025

Cette partie présente une analyse approfondie du fonctionnement du site web de la CONAREF ainsi que de ses supports digitaux, couvrant la période allant d'avril à novembre 2025.

Cette période a marqué un tournant majeur, non seulement en raison de l'évolution du trafic, mais également grâce à la montée en puissance de l'engagement citoyen autour de la réforme foncière ; Contrairement au semestre précédent, marqué par des fluctuations techniques et une audience en ascension progressive, **ce second semestre a été caractérisé par une croissance plus dynamique, une structuration des contenus, et une présence digitale davantage consolidée.** Il s'efforce donc de :

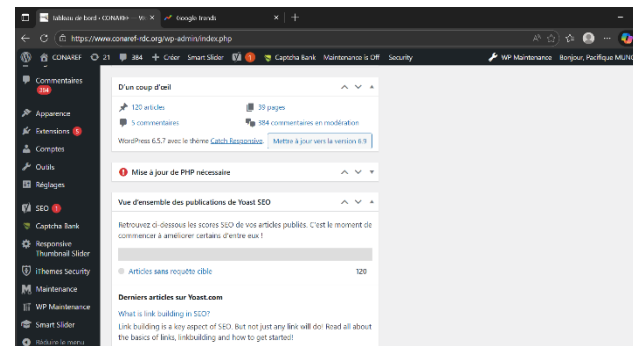
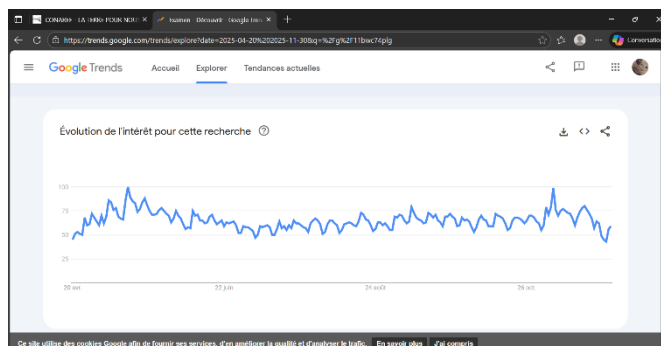
- Dresser un état des lieux complet ;
- Mesurer la performance de l'écosystème numérique de la CONAREF ;
- Identifier les avancées significatives ;
- Proposer de nouvelles orientations pour amplifier l'impact digital de l'institution.

Notons que l'analyse fournie ici est à la fois factuelle, stratégique et orientée vers l'amélioration continue afin d'accompagner efficacement la mise en œuvre de la réforme foncière en RDC.

Pour obtenir une vue complète et précise des performances, les outils suivants ont été utilisé autres :

- Google Analytics 4 (analyse avancée du comportement utilisateur) ;
- YouTube Studio Analytics (évolution de l'audience vidéo) ;
- Meta Business Suite (Facebook & Instagram) ;
- X Analytics (Twitter/X) ;
- Buffer & Metricool (programmation + analyse statistique) ;
- **Méthodes** : extraction des données, segmentation des audiences, analyse comparative, tests techniques sur serveurs.

- [TABLEAU DE BORD STATISTIQUE](#)



ANALYSE DU TRAFIC

Tableau du volume du trafic

Pages Vues : 7/8

Visiteurs Uniques : **70%**



NB : La dernière page (**SLIDE TELEPHONE**) n'a pas été visitée par manque d'un numéro de téléphone de l'administration ;

- La page E-MAIL a été plusieurs fois visitée.

Pour ce semestre, une hausse significative a été enregistrée:

- **Visiteurs uniques : 112 400 (+70%)**
- **Pages vues : 7/8 (+89%)**

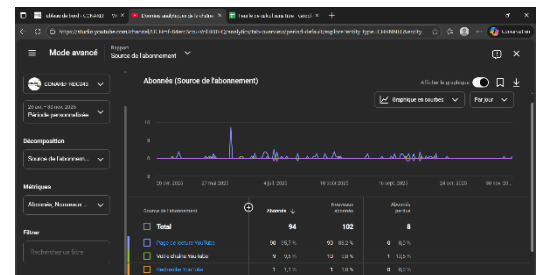
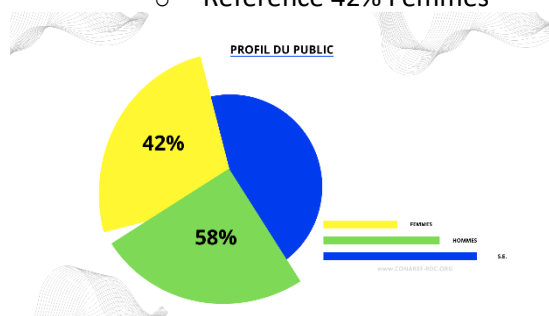
Ces chiffres démontrent une montée en intérêt du public, fortement stimulée par la publication de nouveaux contenus, les activités de terrain et la communication accrue autour des projets de réforme via les supports digitaux en ligne en étroite liaison avec le site web.

Origine du trafic

Le trafic provient principalement de trois sources majeures :

1. Trafic direct

- **52% du trafic total** (contre 70% au semestre précédent).
- Profil du public direct :
 - Référence 58% Hommes
 - Référence 42% Femmes



Données analytiques & Géographiques du site via sa chaîne

Cette baisse du pourcentage s'explique par une montée d'autres canaux tels que les réseaux sociaux des partenaires qui mentionnent le site ou le terme de références comme " La réforme foncière, la CONAREF etc" dans leurs différents contenus, ce qui témoigne d'une diversification positive.

2. Trafic organique

Le référencement naturel a connu une nette amélioration :

- **27% du trafic** provient désormais des moteurs de recherche ;
- Le site s'est positionné sur plusieurs requêtes clés telles que *réforme foncière RDC*, *cadastre*, *titre foncier RDC*, *CONAREF*...

Le logement régulier des contenus sur nos supports de façon directe et indirecte à améliorer notre présence en ligne.

3. Réseaux sociaux

- **21% du trafic**

Il s'agit de la plus forte progression (+13% par rapport au semestre précédent). Les vidéos, extraits d'ateliers et publications LinkedIn ont particulièrement généré des visites vers le site, sans oublier l'épinglage du slide E-MAIL et la mention des certains supports externes.

c. Comportement des utilisateurs

1. Temps moyen passé sur le site

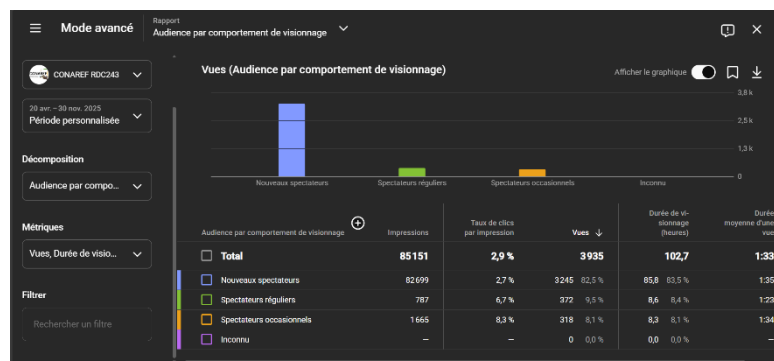
Le temps de navigation démontre un intérêt fort pour les documents techniques, infographies et vidéos intégrées.

- **Visiteurs réguliers (2^e degré) : 15 minutes 40 secondes**
- **Nouveaux visiteurs : 8 minutes 30 secondes**

Taux de rebond

- **62%** (amélioration de 10 points par rapport aux 72% du rapport précédent)

Cette amélioration résulte d'une meilleure structuration interne des pages et de la mise à disposition de contenus multimédias.



IV. PERFORMANCE TECHNIQUE

a. Vitesse de chargement

La vitesse globale s'est également améliorée :

- **78/100** (contre 74% au semestre précédent)

Cette progression est liée à l'allègement de certaines pages, à l'optimisation des images et à l'amélioration du serveur et la mise à jour fréquente.

b. Taux d'erreurs et interruptions

- **Taux d'erreurs : 50%** (amélioration majeure par rapport aux 65%)
- Causes principales : pics de trafic, mises à jour du CMS, saturation temporaire du serveur et tentative de piratage.

Une augmentation du stockage et un renforcement de la sécurité sont désormais indispensables.

[Mises à jour de WordPress < CONAREF/SPP](#)

V. CONTENU ET ENGAGEMENT

a. Articles publiés

Au cours de la période allant d'avril au mois de novembre, **22 nouveaux articles** ont été logés de façon directe sur le site (contre 15 auparavant) dont 19 vidéos, 12 articles rédigés, deux documents, y compris des photos. Ces publications ont porté sur :

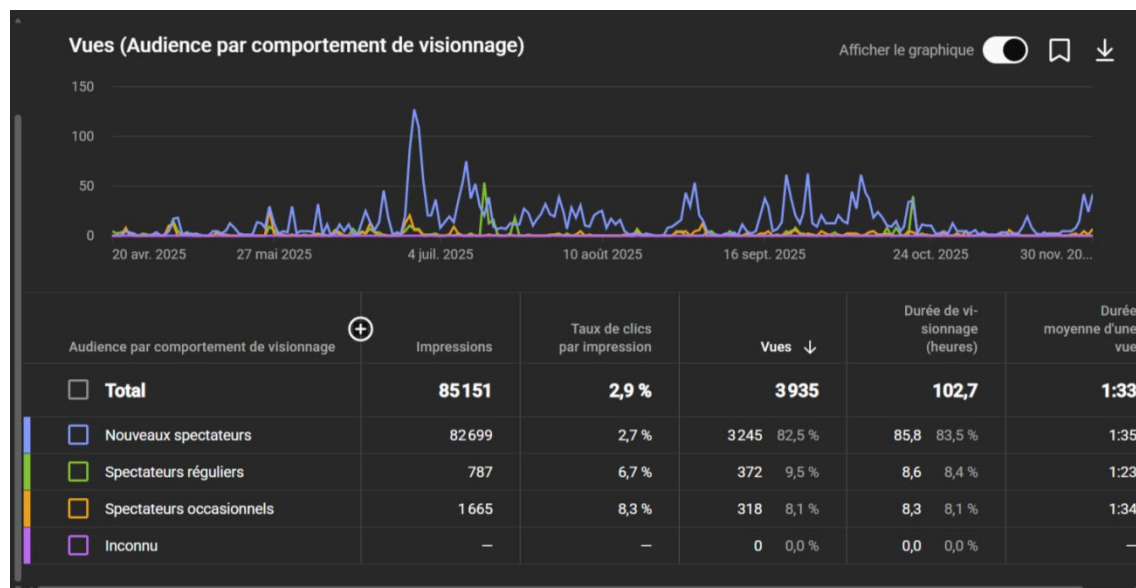
- Les ateliers provinciaux ;
- Les consultations citoyennes ;
- Les avancées du Plan Foncier National ;
- Les analyses techniques et juridiques. [Articles < CONAREF](#)

[BIBLIOTHÈQUE EN LIGNE Archives - CONAREF](#)

b. Vidéos

- **19 vidéos mises en ligne** (contre 26 auparavant)
- Total des vues sur YouTube : **124 000 vues**
- Engagement vidéo : **74%**

Les vidéos d'ateliers et capsules explicatives ont généré le plus de réactions. [DONNEES DES VIDEOS](#)



c. Taux d'engagement du public

- **Taux global : 81%**
 - 49% Hommes
 - 32% Femmes
- **Âge :**
 - Jeunes (17-30 ans) : 33%
 - Adultes (31-55 ans) : 46%
 - Seniors (55+ ans) : 12%

d. Feedback

Les retours du public sont marquants avec :

- 18 emails reçus
- 2 demandes de collaboration / partenariat via Email
- 20 questions citoyennes envoyées via mail ou réseaux sociaux

Les sujets les plus demandés : procédures foncières, titres, cadastre, étapes d'acquisition...



BRAND DES COMMENTAIRE A SENS UNIQUE (Site web)

Réseaux Sociaux et Communication

L'introduction progressive de contenus interactifs a renforcé l'engagement pendant cette période grâce aux 5 supports en ligne du site web de la CONAREF.

Problèmes Rencontrés

a. Techniques

- Faible capacité du serveur face aux pics de trafic
- Quelques attaques externes (hacking raté au mois de Juillet/ Période 10 – 25 juillet & Aout)
- Absence d'un numéro fonctionnel permanent intégré au site

b. Accessibilité

- Certaines pages sont encore peu adaptées faute de manque d'informations

c. Retours positifs

- Meilleure compréhension des contenus pédagogiques ;
- Plus grande confiance envers l'institution ;
- Forte appréciation des vidéos explicatives ;
- Perception globale d'un site plus vivant, dynamique et cohérent.

STRATÉGIE DIGITALE POUR LE SITE & LES RÉSEAUX SOCIAUX

a. Objectifs généraux

- Renforcer la visibilité nationale de la CONAREF ;
- Informer et éduquer le public à grande échelle ;
- Encourager l'interactivité et la participation citoyenne ;

- Améliorer l'image institutionnelle ;
- Moderniser les outils de communication ;

b. Typologie des contenus

(Identique en format, enrichie en visibilité et variété)

- Institutionnel
- Éducatif
- Participatif
- Visuel
- Événementiel

d. Idées de contenus (version enrichie)

- Mini-documentaires des projets provinciaux ;
- Interviews d'experts (juristes, ingénieurs, chefs coutumiers) ;
- Cartes interactives des zones couvertes ;
- Capsules en langues nationales (Lingala, Swahili, Kikongo, Tshiluba)
- Lancement du podcast.

IX. Conclusion

La période allant d'avril à novembre 2025 représente **une phase de consolidation et d'expansion majeure** pour la communication digitale de la CONAREF. Les données collectées montrent une **croissance soutenue**, une amélioration de l'engagement du public, et des avancées significatives sur le plan technique et stratégique.

Les résultats clés :

- Forte hausse des visiteurs (112 400)
- Plus de 684 000 fois que les pages sont vues
- Engagement élevé : 81%
- Nouveaux contenus Direct (12 articles + 19 vidéos)
- Expansion rapide sur les réseaux sociaux (7 700 abonnés cumulés) Directement et indirectement.

Perspectives stratégiques pour 2026

- Création d'une application mobile **CONAREF** ;
- Mise en place d'un chat d'assistance en ligne pour identifier certaines questions liées à la réforme, comprendre la perception qu'a les parties prenantes à cette dernière et faciliter le développement d'un espace citoyen numérique ;
- Amélioration technique du serveur et de la sécurité ;
- Production régulière de contenus multilingues ;
- Campagnes digitales de masse autour des grandes étapes de la réforme en particulier et du PARF2 en général ;

La CONAREF se positionne de plus en plus comme un acteur central, accessible et moderne, engagé dans la transparence, la sensibilisation et l'éducation nationale sur les questions foncières en RDC.

Voir les photos et vidéo à travers le lien dans le tableau au point 6.2. et rapport communication dans l'espace collaboratif

6.2 Stratégie et plan de communication

Le tableau ci-dessous décrit les efforts de communication au cours de la période de rapportage.

Nom du projet de communication	Programme d'appui à la mise en œuvre de la réforme foncière pour la sécurisation des investissements verts, la gestion durable des forêts et la paix sociale en république démocratique du Congo		
Date de début du projet de communication	24/04/2024	Date de fin du projet de communication	23/04/2029
Objectifs du projet de communication (comment ce projet de communication s'insère-t-il dans les objectifs et la stratégie globale ?) :	L'objectif du plan de communication est d'appuyer la visibilité des activités et résultats du programme d'appui à la réforme foncière auprès des parties prenantes nationales et internationales en mobilisant divers canaux/outils et supports de communication		
Audience	Résultat en termes de communication (y compris en termes de communication pour le changement social et comportemental)	Lien aux outils de communication (Par exemple : publications, ateliers, spots radio, pages web)	
Communautés locales y compris les femmes, les jeunes, les PA et personnes vivant avec un handicap	Les communautés locales sont informées de la réforme foncière et mesure davantage l'importance de sécuriser leurs terres pour réduire les conflits	Liens émissions radio, capsules vidéo : <u>Presse - Kwilu</u> https://youtube.com/@conarefrdc243?si=g8yOk0rcl1d8FAmd https://youtu.be/wxpKzligIH8?si=IlXrPsOeKhdc7001 https://youtu.be/PHpiwbei6Xc?si=Bxz0uczBkyr809C4	
Services publics de l'Etat : (La clôture de la formation sur la numérisation du foncier et le SIF, avec la remise de brevets aux agents formés).	Au titre du rapport annuel 2024, les actions de communication ont permis de toucher 500 agents de l'administration publique à travers diverses activités de sensibilisation et de diffusion d'information. À cela s'ajoutent 650 agents de l'administration foncière, dont 34 % de femmes, impactés par les	Les reportages relatifs à cet atelier sont disponibles sur le site de CONAREF	

	initiatives de communication dès le premier trimestre 2025.	
Reportage de l'évolution de construction de bâtiment d'Inongo Remise technique du bâtiment administratif foncier d'Inongo	L'impact palpable du projet dans la communauté	https://www.youtube.com/watch?v=AFalcz6sPFs Lien de vérification Les vidéos de cette activité sont sur le site de la CONAREF
La cérémonie de clôture de la formation des formateurs en outils du système d'informations foncières (SIF) en méthodes de collecte, traitement des données géospatiales à l'ère du numérique des renforcements des capacités de l'administration foncière sur la numérisation La clôture de la formation sur la numérisation du foncier et le SIF, avec la remise de brevets aux agents formés.	Le public est informé aux progrès du projet Les capacités de l'administration foncière ont été renforcées	https://www.conaref-rdc.org/retraite-tenue-par-la-conaref-du-16-au-21-2024-sur-la-finalisation-de-la-methodologies-et-outils-de-la-numerisation-du-cadastre-foncier/ https://www.youtube.com/watch?v=tP7uTUunhNM Site web de CONAREF
Réunion de la cellule technique (CONAREF) Réunion de comité de pilotage de mars 2025	Le public est informé sur l'évolution du projet	https://www.youtube.com/watch?v=wxpKzligIH8
Retro des activités de l'année 2024 Rapportage cumulé de janvier à juin 2025	Les différents contenus logés pendant la période allant du 01 Janvier au juin 2025 et leurs dates de diffusion.	https://www.youtube.com/watch?v=Eslixn3GLgl https://youtube.com/@conarefrdc243?si=g8yOk0rc1d8FAMdet https://www.conaref-rdc.org/category/actualites/
La retraite sur la finalisation de la méthodologie et des outils de numérisation du cadastre foncier		https://www.youtube.com/watch?v=NE9NW3Kyvvi&t=210s
OSC et ONG	Au moins 28 organisations de la société civile et des organisations	Pages web, Article ; ateliers,

Autorités et Partenaires techniques et financier nationaux et internationaux	Des missions d'information auprès des autorités et des partenaires techniques et financiers ont été organisées au sud et au Nord Kivu, et dans les six provinces (Sud Ubangi, Kongo Central, Kwilu, Kinshasa, Tshopo, Kasai Oriental) Des articles web ont été développés et publiés dans les sites de l'ONU-Habitat et de la CONAREF	Liens Articles de presse <u>Press-quotidien</u> <u>Press UN-2</u>	<u>Lien articles Mission NK/SK</u>
Les études de référence (les enquêtes, les restitutions locales et nationale)	Des missions de terrains avec reportages à la télévision et radio locale	Liens, Articles de presse <u>Press 1- Actualite.CD</u> <u>Presse 2- UN web</u>	<u>Lien 1- EducTV</u> <u>Lien 2- RTNC</u> <u>Press 3- Top Congo</u>
	La base de données des images lors de l'enquête dans les six provinces (Kinshasa ;Sud Ubangi ;Kongo Central ;Tshopo ;Kwilu ;Kasaï Oriental)	Lien des photos de l'étude de risques fonciers	
		Lien des photos de base de référence	 https://drive.google.com/drive/folders/17Z1Sr7sfOidlRlR8orv7Ty5r4u71ro82?usp=sharing
	La base de données de photos restitutions locales des études de base		https://drive.google.com/drive/folders/11dQ-dsKtHn0CjGASy1BdaU3MusdTUxcg?q=sharedwith:public%20parent:11dQ-dsKtHn0CjGASy1BdaU3MusdTUxcg 

06 JUILLET :	Conférence débat à l'Institut Supérieur de développement Rural à BENI sur l'économie du Processus de la Réforme Foncière Nationale en RDC : Enjeux, Défis et Perspectives.		Conaref RDC Officiel 6 juil. • G Retour en images de la Conférence débat à l'Institut Supérieur de Développement Rural/ISDR BENI dans le Cadre du Partenariat CP CONAREF-ISDR BENI, avec comme thème "Economie du Processus de la Réforme Foncière Nationale en RDC : Enjeux, Défis et Perspectives." 
24 JUILLET :	Atelier à MAHAGI sur le processus de la Réforme Foncière en lien avec la Dynamique de déplacement		Conaref RDC Officiel 24 juil. • G Retour en images sur la première journée d'Atelier à Mahagi du Processus de la Réforme Foncière en RDC et la Gouvernance Foncière en lien avec la Dynamique de déplacement. 
24 et 25 JUILLET :	Atelier de Renforcement des acteurs fonciers étatiques et non étatiques sur les options fondamentales de la Politique Foncière Nationale à BENI.		Conaref Rdc 24 juil. • G Du 24 au 25 juillet 2025, la Commission Provinciale de la CONAREF Nord-Kivu, en collaboration avec le Consortium Médiation (Interpeace, APC, EBUTELI, Pole Institute), a organisé un atelier de renforcement des capacités à Beni. Cette initiative, soutenue financièrement par l'Union Européenne dans le cadre du projet Soutien à la Médiation pour la Résilience et la Paix à l'Est de la RDC Phase II, visait à renforcer les compétences des acteurs fonciers étatiques et non étatiques sur les options fondamentales de la Politique Foncière Nationale. 
10 SEPTEMBRE	Atelier de Relecture de la loi Foncière avec la MAF.		Conaref Rdc 10 sept. • G Le Restaurant ZAMANI, situé dans la commune de la Gombe, a servi, le samedi 30 août 2025, de cadre pour les trava... Voir plus 
16 SEPTEMBRE :	Atelier de Formation des Agents de l'Administration Foncière et d'autres parties prenantes sur le Processus de Sécurisation Foncière dans la cadre du projet « Autonomisation par la Valorisation de l'Entrepreneuriat Agricole et rural, sensible à la Nutrition inclusive et Résilient.		Conaref Rdc 16 sept. • G L'APC en collaboration avec les services techniques des Affaires Foncières et la CONAREF, ont organisés un Atelier... Voir plus 

21 SEPTEMBRE	Annnonce de la Page Magasine de la Réforme Foncière à la RTNC.	
23 SEPTEMBRE :	MAF audience avec le Ministre délégué à la Défense Nationale Chargé des Anciens Combattants, Eliezer NTAMBWE .	
04 OCTOBRE	Présentation au Conseil des Ministres de l'état d'avancement du Programme d'Appui à la Réforme Foncière(PARF) par la MAF.	
04 OCTOBRE	Réunion de la MAF avec les Conservateurs des Titres Immobiliers et les Chefs de Divisions du Cadastre du Haut-Katanga, Tanganyika, Haut Lomami .	
06 OCTOBRE :	Audience MAF avec le Secrétaire exécutif national de la FONAREDD et le Coordonnateur national de la CONAREF.	

08 OCTOBRE :	Audience MAF avec l'Inspecteur Général de Finances.		Conaref Rdc S.E. Mme O'Neige N'sele a reçu à son cabinet M. Christophe Bitasimwa Bahli, Inspecteur Général de Finance, dans l'objectif de mettre en place un cadre de concertation entre le Ministère des Affaires Foncières et l'Inspection Générale des Finances. Initiative de la Ministre O'Neige N'Sele, ce partenariat vise à améliorer la gouvernance du secteur, maximiser les recettes et valoriser le foncier comme levier de développement de la RDC. Présidence Primature #RDC #AffairesFoncières #Gouvernance #FinancesPubliques 
08 OCTOBRE :	Audience MAF avec le Ministre d'Etat, Ministre du Plan.		Conaref Rdc S.E. Mme O'Neige N'sele, Ministre des Affaires foncières a reçu à son cabinet, S.E. M. Guylain Nyembo, Ministre d'Etat... Voir plus 
17 OCTOBRE	Audience MAF avec le caucus des Députés Nationaux de la Province du Mai Ndombe.		Conaref Rdc S.E. Mme O'Neige N'sele, a reçu ce lundi 13/09, une délégation du Caucus des Députés Nationaux de la Province ... Voir plus 
23-24 octobre	Atelier de capitalisation de l'expérimentation du SIF volet rural		
02 NOVEMBRE :	Séance de travail entre la MAF et le Vice-Premier Ministre, Ministre de la Fonction Publique sur la ré-visitiation du cadre organique de l'ADMINISTRATION DES Affaires Foncières.		Conaref Rdc S.E. Madame la Ministre des Affaires foncières O'Neige N'sele a été reçue le 28 octobre 2025 par S.E. Monsieur le... Voir plus 
4 novembre	66-ème conseil des ministres - adoption projet de loi foncière		

19 NOVEMBRE :	Séance de travail entre la MAF, le Ministre d'Etat, Ministre de la Justice et Garde des Sceaux ainsi que le Ministre d'Etat, Ministre d'Etat, Ministre de l'Urbanisme et Habitat.		 S.E. Madame @oneige_nsele a pris part ce mardi 18/11/2025 à une séance de travail au Ministère de la @JusticeGouvCD, ... Voir plus
25 NOVEMBRE	Audience MAF avec les Représentants de la Société Financière Internationale, accompagnés de la Responsable Régionale Chargée du Climat des Affaires en Visite en RDC		 SE Mme @oneige_nsele a reçu les représentants de la Société Financière Internationale (@IFC_org), accom... Voir p
28 novembre	Présentation du projet de loi au sénat		
1 décembre	Appui au plaidoyer des OSC vers le parlementaire sur le projet de loi		
2 décembre	Validation des études de bases et risques de conflits		
	Base des données des photos juillet –décembre 2025		
18 décembre	Tenue de la deuxième réunion du comité de pilotage du programme.		

7. Exécution financière

7.1 Décaissements

- a) Sur le budget total de 15,000,000.00 USD couvrant les cinq années du programme PARF 2 comme signé dans le Prodoc le 23 janvier 2024. L'agence a reçu la première tranche s'élevant à 3,115,000.00 USD en date de 24 mars 2024 conformément au PTBA 2024.
- b) Au 31 décembre 2025, les dépenses sont de 3,114,446.01 USD.

c) Taux de décaissements du projet

Le taux de décaissement du projet est de soit 99,98 % sur la première tranche reçue, et 20.76 % sur le budget total du programme (15,000,000 .00 USD)

d) Annexe 3 - Tableau 8.2

[Rapport financier détaillé.](#)

(A) Résultats	(B) Budget Total (USD) tel que dans le document de projet (indiquer si révision)	(C) Budget prévu pour la période de rapportage 31 Déc 2025	(D) Dépenses Au 31 Déc. 2025	(E) Solde non dépensé Au 31 Déc. 2025	(F) Taux de décaissement sur la période de rapportage	G) Montants engagés mais non dépensés
Effet 1: : Les décisions en matière d'aménagement du territoire assurent une représentation équilibrée des intérêts sectoriels et maintiennent les forêts debout, et une meilleure sécurité foncière n'encourage pas la conversion par les individus ou les communautés	6 914 550	2 076 870	18 407 61,12	236108,88	88,63%	
Produit 1 : Le renforcement des capacités de la CONAREF est réalisé	1396000,00	375600,00	324138,50	51461,50	86,30%	0,00
Activité 1.1 : Renforcer les capacités de la CONAREF en mise en œuvre participative des actions de la réforme légale, institutionnelle, et organisationnelles du foncier en lien avec les sectoriels de l'aménagement du territoire, l'agriculture, forêt, l'urbanisme et le développement rural	748000,00	204000,00	147900,00	56100,00	72,50%	
Activité 1.2 : Accompagner la CONAREF à la promotion des cadres de coordination nationale et des	445500,00	171600,00	176238,50	-4638,50	102,70%	
Activité 1.3 : Soutenir l'examen de la performance de la CONAREF et la préparation d'un texte pour sa possible mutation en Observatoire National du Foncier	202500,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	
Produit 2. : Des initiatives d'amélioration de la gestion des risques des conflits fonciers sont conduites	787000,00	312000,00	310062,67	1937,33	99,38%	0,00
<u>Activité 2.1</u> Conduire une étude de référence du programme	156000,00	156000,00	155003,16	996,84	99,36%	0,00

Rapport annuel 2025 – PARF 2

<u>Sous-produit ou Activité 2.2</u> Réaliser une étude des risques foncières et des systèmes d'alerte	156000,00	156000,00	155059,51	940,49	99,40%	0,00
<u>Sous-produit ou Activité 2.3</u> Soutenir la mise en place et le fonctionnement d'un dispositif participatif d'alerte précoce	475000,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	0,00
Produit 3 : Les connaissances et des instruments d'amélioration de la performance de l'administration foncière sont produits et disséminés (SG, Circonscriptions, suivies, société civile, ETD)	752400,00	150960,00	139565,41	11394,59	92,45%	0,00
<u>Activité 3.1</u> : Faciliter l'adoption et la mise en œuvre du plan de restructuration de l'administration foncière conforme aux orientations stratégiques et lignes directrices de la politique foncière nationale est adopté et mis en œuvre.	222000,00	88800,00	89793,00	-993,00	101,12%	0,00
<u>Activité 3.2:</u> Soutenir la validation et la mise en œuvre du plan de renforcement des connaissances et des capacités de l'administration foncière sur les innovations et priorités issues de la réforme foncière est adopté et mis en œuvre.	420900,00	18360,00	18360,00	0,00	100,00%	0,00
<u>Activité 3.3:</u> Accompagner les professionnels publics et privés du foncier à se doter d'un engagement corporatif pour réduire les tracasseries foncières et améliorer les relations avec les usagers particulièrement les femmes, les jeunes et les peuples autochtones	109500,00	43800,00	31412,41	12387,59	71,72%	0,00
Produit 4. Les textes sont produits, diffusés, et vulgarisés	593750,00	144750,00	149698,00	-4948,00	103,42%	0,00
<u>Activité 4.1</u> Informer le public sur le nouveau régime de sécurisation foncière en milieu, péri-urbain et urbain	63750,00	38750,00	38750,00	0,00	100,00%	0,00
<u>Activité 4.2</u> Soutenir le processus d'adoption, de vulgarisation et du suivi de la mise en œuvre de la future loi foncière	530000,00	106000,00	110948,00	-4948,00	104,67%	0,00
Produit 5 : Les plans fonciers et la stratégie de transition écologique sont élaborés (national et provinces) et mis en œuvre	935000,00	54000,00	154057,00	-100057,00	285,29%	0,00

Rapport annuel 2025 – PARF 2

Activité 5.1 Appuyer la mise en place d'un panel d'experts au sein de la CONAREF pour élaborer le Plan Foncier National et les stratégies provinciales	262000,00	54000,00	154057,00	-100057,00	285,29%	0,00
Activité 5.2 Soutenir l'élaboration et de mise en œuvre du Plan Foncier National et des stratégies foncières provinciales et transition écologique	673000,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	0,00
Produit 6 : Le SIF et ses outils expérimentés, validés, édités et diffusés	2450400,00	1039560,00	763239,54	276320,46	73,42%	0,00
Activité 6.1 Soutenir la mise en place des systèmes d'informations foncières sensible au genre, au peuple autochtone pygmée, et aux personnes vulnérables sont mis en place et rendu opérationnels au niveau décentralisé et déconcentré.	1149500,00	564800,00	417288,46	147511,54	73,88%	0,00
Activité 6.2 : Appuyer le fonctionnement et le suivi des SIF existants dans les territoires abritant les équipements et des outils informatiques	133000,00	53200,00	45799,98	7400,02	86,09%	0,00
Activité 6.3 : Équiper le Secrétariat Général en charge des affaires foncières et les administrations locales des circonscriptions foncières pour l'expérimentation des nouveaux SIF	678900,00	271560,00	171405,84	100154,16	63,12%	0,00
Activité 6.4 : Appuyer l'institutionnalisation du SIF avec les acteurs du PIREDD et des projets d'agriculture en savane	489000,00	150000,00	128745,26	21254,74	85,83%	0,00
EFFET 2 : Une meilleure coordination et gouvernance interministérielle aboutissant à des permis et à un régime fiscal des activités économiques qui ne poussent pas les acteurs économiques à la conversion forestière et aux activités illégales et un climat des affaires favorable aux investissements respectueux des forêts.	4421642,00	250520,00	545899,08	-295379,08	217,91%	0,00
Produit 7: Les revues légales des concessions foncières appuyées dans trois provinces à PIREDD	408000,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	0,00

Rapport annuel 2025 – PARF 2

Activité 7.1 : Faciliter la mise en place d'un cadre normatif au niveau national pour encadrer techniquement les opérations de la revue de tous les titres d'occupations foncières de plus de 5 ha	75000,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	0,00
Activité 7.2 : Apporter un accompagnement de proximité aux provinces dans la réalisation de la revue légale des titres d'occupation foncière de plus de 5 ha et pour remonter les données générées au niveau national	325000,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	0,00
Activité 7.3 : Valider et diffuser les rapports des revues légales	8000,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	0,00
Produit 8 : Les plans d'action fiscalité et parafiscalité disponibles	145400,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	0,00
Activité 8.1 Examiner les opportunités, défis et perspectives de la collecte, la sécurisation et la gestion transparence des revenus fonciers et immobilier	68000,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	0,00
Activité 8.2 Produire et faire valider des plans provinciaux et territoriaux d'augmentation de la collecte de la fiscalité et la parafiscalité pour pérenniser le processus de sécurisation foncière	77400,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	0,00
Produit 9 : Les équipes de gestion et les opérations des PIREDD appuyées dans cinq provinces	1103800,00	227520,00	185338,62	42181,38	81,46%	0,00
Activité 9.1: Accompagner les procédures d'attribution foncière prenant en compte les droits préexistants, les exigences en matière d'aménagement du territoire en vigueur, et les obligations environnementales	234000,00	51600,00	56565,45	-4965,45	109,62%	0,00
Activité 9.2: Établir et assurer le fonctionnement d'un dispositif de gestion des risques et des plans de suivi de la sensibilité aux conflits établi avec les équipes du PIREDD, des bailleurs du foncier et de l'agriculture	229800,00	91920,00	44282,00	47638,00	48,17%	0,00
Activité 9.3: Accompagner les communautés locales, les ayants-droits et les entreprises privées à la sécurisation de la terre agricole dans les territoires à PIREDD et le bassin d'approvisionnement de Kinshasa	640000,00	84000,00	84491,17	-491,17	100,58%	0,00

Rapport annuel 2025 – PARF 2

Produit 10 : La gestion efficiente du Programme et des Connaissances assurée	2 764 442,00	23000,00	360 560,46	-337 560,46	1567,65%	0,00
Activité 10.1: Assurer une meilleure gestion du programme et des réunions de cadrage	1 755 000,00	242 000,00	240904,86	1095,14	99,55%	0,00
Activité 10.2: Promouvoir le suivi, le renforcement du rapportage des activités, et la visibilité des acquis du programme	595 000,00	87 000,00	90408,38	-3408,38	103,92%	0,00
Activité 10.3: Faciliter la réalisation des évaluations indépendantes à mi-parcours et finale de concert avec les parties prenantes	414 442,00	23 000,00	29247,22	-6247,22	127,16%	0,00
Total Coûts Résultats	11 336 192,00	2 327 390,00	2 386 660,20	-59 270,20	102,55%	0,00
Total COÛTS DE GESTION DU PROGRAMME :	2 682 500,00	583 825,00	52 4037,01	59 787,99	89,76%	0,00
Coût Total Indirect	981308,00	203 785,00	203 748,80	36,20	99,98%	0,00
Total	15 000 000,00	3 115 000,00	3 114 446,01	553,99	99,98%	0,00

Les dépenses globales (USD) au 31 décembre 2025 sont de 3,114,446.01 USD soit 99,98 % du montant total versé par le bailleur au 31 décembre 2025 (3,115,000.00 USD) équivalent à la première tranche. Cette dépense représente 20.76% du budget total du programme (15,000,000 .00 USD).

Analyse des dépassements

Notez que ce rapport présente les dépassements au-delà de la norme sur les produits 5 et 10 et 0% aux produits 7 et 8 dont voici les explications :

(i) Produit 5

Un dépassement de 100 057 USD est constaté. Il résulte de la mise en œuvre anticipée des activités liées au Plan Foncier National (activité 5.1.2 Retraites et ateliers de finalisation du PFN et SPF), initialement prévues sur la seconde tranche, pour un coût de 100 000 USD.

(ii) Produit 10

Le dépassement enregistré est de 337 560,46 USD. Il est dû à une erreur de calcul lors de l'élaboration du budget PTBA 2024 pour la première tranche. Sur les trois sous-produits (10.1 : 242 000 USD ; 10.2 : 87 000 USD ; 10.3 : 23 000 USD), seul le montant de 23 000 USD a été pris en compte, laissant un déficit de 329 000 USD. Bien que ces fonds n'aient pas été versés par le bailleur, les activités ont été exécutées. La planification de la seconde tranche intègre la correction de cette anomalie. Cette erreur se répercute sur la ligne (4) Services contractuels du budget UNDG, avec un dépassement supérieur à 20 %.

(iii) Produits 7 et 8

Rapport annuel 2025 – PARF 2

Aucun budget n'a été versé pour ces produits, dont les activités sont programmées dans la seconde tranche. Il ne s'agit donc pas d'une anomalie.

e) Cout efficacité : Tableau des progrès et décaissements par effets et par produits

Résultats	Progrès actuel de l'indicateur ⁸	Dépenses cumulatives en US \$ ⁹	Commentaires
Effet 1: Les décisions en matière d'aménagement du territoire assurent une représentation équilibrée des intérêts sectoriels et maintiennent les forêts debout, et une meilleure sécurité foncière n'encourage pas la conversion par les individus ou les communautés		1 840 761,12	Avec l'appui de l'ONU-Habitat, des cadres de coordination entre le foncier et l'aménagement du territoire et les forêts et l'agriculture sont en instance de mise en place sous le leadership de l'observatoire de l'aménagement du territoire
Produit 1. La CONAREF renforcée et impliquée dans les activités	70%	324 138,50	Il faut souligner qu'à côté des experts permanents (5), par moment, la CONAREF a mobilisé plus de 12 experts pour travailler sur des activités spécifiques. Aussi, le renforcement de la CONAREF intègre des aspects tels que l'appui au fonctionnement régulier des organes, l'appui au secrétariat général, l'appui à la promotion des cadres de coordination entre autres.
Produit 2 : Des initiatives d'amélioration de la gestion des risques des conflits fonciers dans cinq provinces sont conduits ;	60%	310 062,67	Les deux études ciblées ont été réalisées et validées tant au niveau provincial que national. Il est attendu que l'étude sur les conflits fonciers puisse aboutir à la mise en place de systèmes d'alertes précoces ; cela n'est pas encore le cas.
Produit 3 : Les connaissances et des instruments d'amélioration de la performance de l'administration foncière au niveau national et dans cinq provinces sont	20%	139 565,41	A cette étape du projet, les activités de renforcement des capacités des CTI et CDC et autres fonctionnaires de l'administration foncière ont été plus déployées à Kinshasa et Mai Ndombé avec la construction du bâtiment de l'administration foncière. Une analyse de la performance de l'administration a été réalisée et devra être suivie du développement d'outils de suivi de performance.

⁸Reporter la valeur indiquée dans le tableau 2.

⁹ Tels qu'indiqués dans la colonne G du tableau 5.1.

produits et disséminés ;			
Produit 4 : Les textes sont produits, diffusés, et vulgarisés ;	70%	149 698,00	La loi modifiant et complétant la loi de 1973 a été adoptée par le parlement et promulguée par le Président de la République. Les mesures d'application sont identifiées et seront soumis au cabinet pour analyse une fois la loi adoptée.
Produit 5 : Les plans fonciers et la stratégie de transition écologique sont élaborés et mis en œuvre au niveau national et dans cinq provinces ;	40%	154 057,00	Le Plan foncier (document de mise en œuvre de la politique foncière) a été élaboré et adopté. Cependant, il est attendu l'élaboration et l'opérationnalisation des stratégies provinciales mais aussi la stratégie de transition écologique
Produit 6 : Le SIF et ses outils sont expérimentés, validés, édités et diffusés ;	30%	763 239,54	Le processus de revu et d'affinement des outils du dispositif du SIF est lancé. Un projet de boîte à outil est élaboré mais encore en attente de validation. Certains acteurs de la société civile ont déjà commencé à mettre en expérience certains outils. Cependant, pour le projet, l'expérimentation des outils intervient à partir de l'année 2 du projet. Après cela, interviendra leur validation. L'adoption de la loi modificative introduit une nouvelle dynamique au niveau de ce produit. Situation à analyser.
Effet 2 : Une meilleure coordination et gouvernance interministérielle aboutissant à des permis et à un régime fiscal des activités économiques qui ne poussent pas les acteurs économiques à la conversion forestière et aux activités illégales et un climat des affaires favorable aux investissements respectueux des forêts		545 899,08	Le programme a procédé à une mobilisation/concertation élargies lors d'une série de réunions de la cellule technique de la commission nationale de la réforme foncière pour une meilleure implication dans la réforme foncière. Le Ministère des Affaires foncières, le Ministère de l'aménagement du territoire, le Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat, le Ministère de l'environnement, le Ministère de l'agriculture et leurs services de même que les organisations de la société civile ont pris part à ces concertations
Produit 7 : Les revues légales des		0.00	Le virement tardif des fonds n'a pas permis au programme d'avancer sur ce produit.

concessions foncières sont réalisées dans trois provinces ;	0%		Cependant, les experts ont relu le projet de décret encadrant la revue légale qui fera l'objet du cabinet de madame la ministre avant d'être soumis à la signature de la première ministre.
Produit 8 : Les plans d'action de la fiscalité et la parafiscalité disponibles pour six provinces	0%	0.00	
Produit 9 : Les équipes de gestion et les opérations des PIREDD appuyées dans cinq provinces	10%	185 338,62	Organisation d'une réunion de cadrage. Réalisation d'une mission de prise de contact et élaboration d'un projet de plan d'appui en attente d'être mise en œuvre.
Produit 10 : La gestion efficiente du Programme et des Connaissances est effective	25%	360 560,46	L'unité de gestion du programme est recrutée et installée. Des sessions de formation ont été organisées.
Total Coûts M&E		0,00	
Total Coûts Gestion de Projet (PMC)		524 037,01	
Coût Total Indirect		203 748,80	
Total		3 114 446,01	

f) Taux de décaissement par pilier de la Stratégie Nationale REDD+

PILIER	BUDGET DANS LE PRODOC	DECAISSEMENTS ESTIMES POUR LA PERIODE RAPPORTAGE	DECAISSEMENTS CUMULES DEPUIS LE DEBUT DU PROJET
Foncier	15.000,000.00	3, 115,000.00	3, 115,000.00

7.2 Suivi des Contrats

Aucun accord n'a été signé en 2025. Le programme n'a pas reçu sa deuxième tranche qui devrait couvrir un nouvel accord à signer avec la CONAREF. Cet accord est prépositionné pour être signé en 2026.

N° du Contrat	Intitulé et thématique	Type (ONG internationale, ONG nationale, entité publique, secteur privé, autre)	Sous type (voir liste ci-dessous)	Montant du contrat	Date signature contrat	Date début des activités	Date fin Contrat	Délai Exécution Prévu	Commentaires sur les livrables attendus
01	Appui au renforcement des capacités de la CONAREF	Entité publique	Administration publique nationale (Commission intersectorielle sur le foncier)	\$108 2310	3 mai 2024	Juin 2024	3 mai 2025	1 année	Les opérations ont commencé par la mobilisation des experts et les ateliers de sensibilisation

7.3 Gestion financière, approvisionnement et ressources humaines

Le budget du projet a été exécuté en respectant les principes de gestion foncière de l'ONU et de CAFI, la ségrégation des tâches et des mises en place du système de contrôle interne a été appliquée à tout le niveau d'exécution des dépenses de projet.

L'approvisionnement a respecté la procédure et règlement de passage de marchés des Nations Unies tel que décrit dans le manuel de procédure de l'achat de l'ONU révisé en juin 2024 et le manuel des achats du PNUD.

Les conseils supplémentaires ont été reçus du bureau régional de l'ONU -Habitat de Nairobi afin de bien mener les activités des achats de manière efficace et efficiente conformément aux règlements

financiers et au règle de gestion financière de l'ONU ; ainsi à d'autres textes administratifs applicables, tels que le comité d'examen des contrats ST/AI (ST/AI/2011/8).

Nous avons aussi utilisé la base des données des fournisseurs : L'UNGM (www.ungm.org) pour l'achat des véhicules du projet avec l'accompagnement de l'UNON et la base de fournisseurs de PUND en République Démocratique du Congo.

C'est ainsi que l'équilibre prix, qualité a été atteint.

Les ressources humaines ont été dédiées à un projet avec motivation pour la réalisation d'objectif du programme.

Onze 11 personnels d'ONU-HABITAT à temps plein ont été dédiés au projet en République Démocratique du Congo accompagnés par quatre personnels en temps partiels de la direction régionale de Nairobi. Il convient de noter que certains contrats n'ont pu être renouvelés faute du virement de la deuxième tranche attendue.

En plus des personnels de l'UN-HABITAT, le ministère des Affaires foncières entraver la CONAREF et les Secrétariat General des Affaires foncières a accompagné le projet.

Le gouvernement de la RDC a contribué en payant les salaires à ses agents alors que le projet a versé seulement les primes.

7.4 Mobilisation de ressources

En termes de contribution, il faut signaler que le gouvernement a mis à la disposition de la CONAREF des bureaux qu'il prend en charge. Aussi, le ministère des affaires foncière la pourvoit en ressources humaines. Le personnel mis à la disposition du projet reçoit des primes mais sa prime reste couverte par le ministère. Pour appuyer le personnel permanent de la CONAREF dans la mise en œuvre du programme, des experts- externes sont recrutés sur la base de termes de référence et des livrables clairs et payés sur le budget du programme.

Aussi convient-il d'ajouter la mobilisation par la CONAREF de fonds auprès d'autres partenaires particulièrement le PNUD-pilier stabilisation exercice 2025-2026 autour de certaines activités relevant du PARF2 à travers notamment les CP CONAREF : Nord Kivu via l'ONG AAP –aide et actions pour la paix, UCBC-Université chrétienne Bilingue à travers CP CONAREF Ituri et CP CONAREF Tanganyika, et à travers CP Mai Ndombe pour le SIF en appui à construction de la paix durable dans cette province ciblant quelques secteurs(ETD) des territoire de Bolobo-Kutu -Inongo.

La CONAREF avec l'administration foncière continue à mobiliser d'autres PTF travaillant avec les Organisations de la société civile engagées dans la réforme foncière depuis les consultations sur l'avant-projet de politique foncière, de la loi et plan foncier national. Dans ce cadre Il faut noter les actions d'appui de L'Organisation Rights et Ressources Institute (RRI) sur fonds de l'ambassade de suède qui a mis une ligne d'accompagnement de l'expérimentations du SIF volet rural à travers ses partenaires notamment CFLEDD, CTIDD, CRI, ANAPAC et DGPA-ADEV pour expérimenter le SIF dans 5 provinces (Sud Ubangi-Kongo central-Equateur-Tshopo-Kwilu) pour les 3 prochaines années 2025-2027.

Les ONG APC –Action pour la Paix et la Concorde sur fonds du projet AVENIR et UE médiation des conflits dans l'Ituri et Nord Kivu s'est également alignée à la mise en œuvre de la politique foncière /SIF rural en intervenant au Kongo Central, Kwango, Kwilu, Nord Kivu et Ituri.

Ces efforts de la CONAREF de mobilisation complémentaire des autres partenaires techniques et financiers ont permis de soutenir le PARF2 de manière très visible en 2025 mettant de manière continue depuis juillet –jusque décembre 2025 l'équipe des experts-consultants du Secrétariat Permanent. Un atelier de capitalisation de ses premières expérimentations a eu lieu à Kinshasa Pullman hôte les 23 et 24 octobre 2025 sur fonds RRI pour capitaliser ces premières contributions. (Voir rapport de l'atelier en hyperlien)

Ces mêmes experts/consultants de la CONAREF en harmonie avec les agents et cadres de l'administration foncière se sont consacrés sans relâche à la mise en œuvre des assignations du gouvernement du secteur foncier en préparant les supports nécessaires et les TdR des ateliers participatifs devant avoir lieu dès que les ressources du programme seront disponibles en début d'année 2026 afin de faire avancer les jalons de la LOI 2 et l'amélioration du climat des affaires pour soutenir les investissements verts .

Du côté de l'agence d'exécution l'ONU-Habitat, les efforts de mobilisation des ressources ont abouti à la formulation d'une note du projet au titre du fonds de consolidation de la paix (PBF) pour renforcer la consolidation de la paix par l'amélioration de la gouvernance foncière dans la province du Mai-Ndombe. La note conceptuelle du projet a été approuvée et ONU-Habitat a déjà produit le document de projet qui est soumis au secrétariat du PFB. Il est attendu un financement de l'ordre de 4 millions de dollars (pour un consortium de quatre agences onusiennes) dont l'exécution démarrera en 2026.

7.5 Audits

Il n'y a pas encore eu d'audit dans le cadre du programme. Ceci est attendu dans la perspective de la demande de la seconde tranche du budget

7.6 Révisions budgétaires

La Ministre d'État, ministre des Affaires foncière sortante a émis le souhait de réallouer les ressources prévues dans le cadre l'élaboration de la loi foncière à d'autres secteurs de la réforme foncière tels que le renforcement des capacités de l'administration foncière notamment en lien avec les efforts de numérisation foncière pour relever le niveau de perception des textes fonciers. Lors de la réunion du Comité de Pilotage tenu en mars 2025, une révision budgétaire a été effectuée et les modifications ont été portées sur le plan budgétaire initié par son excellence ministre des Affaires foncières.

6. Suivi évaluation et apprentissage du projet

Un plan de suivi de 5ans est élaboré et amélioré selon les recommandations du bailleur.

8.1 État d'avancement du plan de suivi du projet

Activité de suivi et évaluation	Nombre prévu	Nombre réalisé jusqu'au 31 décembre 2025	Date(s)	Compte-rendu avec hyperlien (doit notamment figurer le suivi des décisions prises dans les instances de décision du projet)
COFIL de projet PARF2	10	4	Janvier, décembre 2024, Mars 2025, 18 décembre 2025	Voir Compte rendu
Cellule Technique de la CONAREF	10	3	Mai Octobre Décembre 2024	Rapport réunion cellule techniques
Missions de suivi terrain	4	1	Janvier à décembre 2025	-Rapport mission NK/SK -Rapport de mission de remise de bâtiment administratif foncier d'Inongo
Validation des études de base de référence	2	2	2 décembre 2025	Rapport de l'atelier de validation des 2 études

8.2 Évaluations

Nature de l'évaluation	Date	Conclusions majeures de l'évaluation	Réponse du management	Suivi mise en œuvre des actions à prendre
Pas encore d'évaluation	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable

8.3 Intégration des leçons apprises

Thématique	Leçon apprise	Plan d'action	Intégration dans le projet
Amélioration de la performance de l'administration foncière	La ministre a spécifiquement mis l'accent sur le renforcement de capacité de l'administration foncière qui permettra l'amélioration de la performance des agents et cadres pour le but d'accroître la recette de fiscalité. Il a été recommandé de mettre l'accent sur l'assainissement de la gouvernance/gestion foncière en soutenant l'application effective et responsable de la loi existante. De ce fait, il a été demandé au FONAREDD d'axer le PARF2 vers la mise en œuvre et la réussite du SIF incluant les aspects relatifs aux conditions de travail du personnel et l'amélioration de leurs connaissances/compétences.	le plan de renforcement des capacités de l'administration foncière a été ajusté pour tenir de ces besoins spécifiques Les axes d'intérêt du Gouvernement ont été déclinés par la Ministre d'Etat lors du COPIL. Mais aussi les assignations du ministère des affaires foncières centrées sur les jalons de la LOI 2 reflètent davantage les bases légales de l'action de renforcement de l'administration foncière en harmonie avec les livrables de la réforme foncière traduits dans le document de la politique foncière nationale	Ces aspects seront progressivement intégrés dans le PTBA et le plan annuel de renforcement des capacités de l'administration foncière dans les versions opérationnelles annuelles
Synergie intersectorielle	Le dialogue et la participation aux activités organisées par l'Observatoire National de l'Aménagement du Territoire (ONAT) visant à produire un atlas national en AT, et du ministère de l'Agriculture à travers les échanges organisés par la Banque Africaine de Développement sur la place de la	Au niveau national, un projet d'arrêté de création d'une instance (task force) pour le suivi et l'approbation des étapes du SIF et surtout la production	Les leçons tirées des dialogues initiaux seront promues dans la continuation du programme

Thématique	Leçon apprise	Plan d'action	Intégration dans le projet
	sécurisation foncière et le SIF dans la transformation agricole ont servis de levier pour la collaboration intersectorielle. D'autres part, l'implication du Ministère en charge du Numérique aux activités relatives à la modernisation du SIF (formation, remise des attestations, et production des outils) a permis d'établir un pont entre foncier et les orientations nationales en digitalisation pour l'inclusion dans la Data Centre national. Au niveau local, divers départements ministériels ont travaillé aux côtés des services décentralisés et des chefs coutumiers pour définir et proposer des mesures à prendre pour renforcer la gouvernance foncière et la consolidation de la paix gestion dans la cohésion sociale. Il faut aussi noter la culture de dialogue à travers le rôle des concertations multi-acteurs autour de la mise en œuvre de la politique foncière nationale rempli par les coordinations des CONAREF en provinces réunissant à un rythme régulier quasi mensuel (moyenne de 350 agents) les agents des administrations foncières dans les provinces à PIREDD et celles de rayonnement, Cette culture est le germe fertile de gestion des risques des conflits fonciers et de médiation foncière à la base .	d'un atlas foncier notamment dans les zones pilotes en incluant les points focaux des services centraux, provinciaux, des circonscriptions foncières, des services fonciers communautaires puis incluant d'autres ministères clés a été produite (en cours d'examen au cabinet) et il dégage des actions à mener dans les mois à venir Concernant la coordination administrative, un projet des TdRs de coordination intersectorielle est en cours de finalisation (de concert avec le SG des AF) et dégagera les axes de dialogue intersectoriel pour améliorer la synergie au niveau national et les implications provinciales Sur le plan technique et scientifique, les TdRs pour la mise en place d'un groupe des experts intersectoriel	

Thématique	Leçon apprise	Plan d'action	Intégration dans le projet
		incluant les ministères clés pour le test, le suivi et la documentation du SIF est produit. Au-delà des groupes mixtes de plaidoyer qui existent dans 5 provinces pilotes, la province du Nord Kivu a déjà formalisé par un arrêté un cadre de concertation au niveau provincial dans le cadre de la CP CONAREF, le programme travaille pour accroître le nombre des cadres de coordination locaux pour faciliter le dialogue et la collaboration entre les services étatiques	
Engagement politiques des autorités	L'évolution du cadre institutionnel national peut entraîner une instabilité et affecté le progrès du programme si les nouvelles autorités ne comprennent bien son contenu et s'impliquent moins ou vont à l'encontre de ses objectifs. Mais le contraire aussi est possible si elles sont bien informées et si elles décident d'apporter le soutien politique nécessaire. A chaque changement institutionnel au niveau gouvernemental, une stratégie de communication claire	Des séances d'informations et de briefing à l'attention de la ministre et de son cabinet. Des experts et conseillers du cabinet désignés pour participer aux activités clés du PARF2 et ainsi apporter en amont leurs inputs dans la	Le PTBA 2026 intègre les assignations du Ministère des affaires foncières endossant les jalons de la LOI et couvrant en même temps la promotion des textes ou documents administratifs, de façon à pouvoir

Thématique	Leçon apprise	Plan d'action	Intégration dans le projet
	envers les nouvelles autorités est nécessaire. En outre, une collaboration rapprochée et continue est incontournable pour maintenir l'accompagnement politique qui garantit le progrès du programme vers ses jalons, surtout en termes d'élaboration et adoption de textes juridique ou de document stratégiques dans le secteur foncier. Le ministère des affaires foncières devrait aussi pousser au niveau du gouvernement central pour que le plaidoyer parlementaire soit effectif et efficace dans le processus d'adoption au parlement de l'arsenal juridique nécessaire pour conduire la réforme car cela dépasse le simple niveau de PARF 2 et de la CONAREF.	mise en œuvre des activités et le portage politique des dossiers stratégique comme la révision de la loi foncière, l'adoption de décret sur la revue légale des titres fonciers et occupations des terres rurales, l'adoption de la loi sur l'ordre des géomètres, l'adoption des mesures d'application consécutives à la publication de la loi ou du décret ;	accompagner les séances de travail nécessaires pour évoluer vers l'adoption de la nouvelle loi ainsi que d'autres textes pertinents.

8.4 Révisions programmatiques (le cas échéant)

Le programme n'en pas connu à ce stade.

7. Thèmes transversaux

9.1 Genre, peuples autochtones et autres groupes vulnérables

Dans les zones rurales, la principale occupation des femmes est l'agriculture, actuellement la principale cause directe de la déforestation, où elles jouent généralement un rôle plus important que les hommes, les terres qui étaient auparavant communales ont été vendues à de riches particuliers, privant les agriculteurs de l'accès à leurs champs. Dans ce contexte, ce sont les femmes qui sont les plus désavantagées et inaccessibles à la terre.

Le projet foncier adopte une approche inclusive visant à garantir une participation équitable et une prise en compte des besoins spécifiques des femmes, des peuples autochtones pygmées et des autres groupes vulnérables. Cette stratégie permet d'assurer une sécurisation et accès des

terres plus équitable, respectueuse des droits et des spécificités culturelles de toutes les parties prenantes.

Le programme a tenu compte de l'inclusion du Genre dans chaque processus :

- Le recrutement de femmes dans le projet voir même dans des postes techniques
- Dans la mise en œuvre des activités : Désagrégation des indicateurs par sexe pour mesurer la participation des femmes. A titre d'exemple concret de renforcement de capacité de l'administration foncière qui a atteint 650 cadres et agents dont 32% de taux de participation de femme. L'organisation de certaines sessions de sensibilisation à la politique foncière et loi foncière spécifique aux agents et cadres féminins comme SOFET.



2. Inclusion des Peuples Autochtones

La mise en œuvre du programme tient compte de la participation des communautés autochtones dans les réalisations des activités en garantissant une consultation libre, préalable et informée. L'expérimentation du SIF volet rural avec les organisations de la société civile a permis de documenter l'inclusion des PAP avec ANAPAC dans la province de la Tshopo à Bafwasende, SPFA /Solidarité pour les femmes autochtones, CFLEDD et DGPA dans le Grand Equateur.

3. Inclusion d'autres Groupes Vulnérables

Dans la mise en œuvre des activités, un accent particulier sera porté aux groupes vulnérables, notamment les jeunes, les personnes âgées et les déplacés internes, dans ce programme de la réforme foncière.

Suivi des aspects Genre

Critère	Activités ciblant les groupes sus mentionnés	Résultats	Nombre de ces personnes enrôlées	Défis affrontés
Mise en œuvre/Activités	Recrutement des consultants pour l'évaluation de SIF du programme	Le programme est mis à la disposition de tous une mesure équitable lors de recrutement et cela on a eu des hommes qui ont les compétences pour cette question	2 hommes enrôlés.	Le recrutement des femmes a posé quelques défis. D'abord les candidatures féminines ont été limitées. Ensuite, la qualité de leur dossier présente souvent en deçà des hommes

	Représentation dans les ateliers	Les femmes et les jeunes ont pris part aux ateliers organisés dans le cadre du projet	32 % des personnes participants aux ateliers sont composés de femmes	La participation des femmes et des jeunes dans les ateliers est limitée du fait qu'ils sont souvent désignés au niveau des services étatiques pour prendre part aux activités, cependant nous assistons à une amélioration de 5 %
Suivi-évaluation	Il n'y a pas encore eu d'activités de suivi évaluation	Pas encore de résultats produits à ce niveau	Données non encore disponibles	Pas de défis à relever à cet étape

Y a-t-il eu des obstacles sur le plan de la préparation et la mise en œuvre de ces activités ? Comment le projet les a-t-il surmontés ?

A cette étape, il y'a pas eu encore d'obstacle à relever dans la préparation et la mise en œuvre des activités du programme.

9.2 Respect des standards environnementaux et sociaux

a. Etude d'impact environnemental et social

Une étude d'impact environnemental et social a-t-elle été réalisée au cours de ou avant la période sous-examen ? Non ☐ Oui ☒ , indiquer la date : Septembre 2022

Voir l'hyperlien ; Evaluation environnementale stratégique projet de politique foncière nationale F1



Plan de gestion environnementale et sociale

1) Le projet a-t-il développé un plan de gestion environnemental et sociale (PGES) : Oui ☐ Non ☐

b. Gestion des plaintes et recours

Il n'y a pas eu plainte formulée de part et d'autre dans la mise en œuvre du présent programme aussi bien à l'échelle nationale que dans les zones d'intervention à l'échelle communautaire

2) Le mécanisme de plaintes est-il décrit dans un document spécifique ou sur une plateforme en ligne ? Dans l'affirmative, fournir l'hyperlien :

NON

3) Veuillez fournir le nombre de plaintes enregistrées par le mécanisme de gestion des plaintes, et le nombre de plaintes traitées depuis le début du projet

NEANT

N°	Lieu	Description de la plainte	Date d'émission	Résolution prise
	N/A	Pas de plainte recensée	Non applicable	Non applicable

1. Veuillez préciser comment les parties prenantes bénéficiaires ont été activement informées de l'existence et du fonctionnement du mécanisme de plaintes et recours



L'administration foncière ; l'administration de l'Urbanisme et Habitat ; de l'agriculture ; la CONAREF et ainsi que le staff de l'UN Habitat ont été renforcé les capacités sur la gestion des plaintes et PSEA (Politique de prévention contre les harcèlements sexuels)

1) Veuillez préciser les formations fournies aux staffs, consultants et sous-contractants sur le mécanisme de plaintes utilisé.

Néant

c. Garanties de Cancún

Suivi des mesures/principes de sauvegardes de Cancún

	Actions spécifiques du projet	Défis rencontrés
Principe 1 : Les activités REDD+ doivent protéger les forêts naturelles, favoriser l'accroissement des services environnementaux et renforcer la préservation de la biodiversité. (Cancun a ; IFC norme 6)	Sept cartes thématiques initiales illustrant les types d'occupation du sol incluant les zones forestières et de savane à considérer dans les services environnementaux ont été dressés. Les shapes files et le calcul des superficies sont en cours de production. Ils seront reversés dans le rapport final en décembre 2025.	Les zones d'intervention sont vastes Pour atténuer ce défi, le dialogue entre l'équipe du PARF2 et ceux des PIREDD, des Projets d'utilisation des terres et les servies nationaux œuvrant sur l'observation des forêts permettra de finaliser ces cartes progressivement en vue de l'attente de ce principe

Principe 2 : Les activités REDD+ doivent favoriser la transparence et la bonne gouvernance. (Cancun b)	Une réunion de cadrage entre le PARF2 et les gestionnaires des PIREDD ont permis de partager les objectifs et apports du PARF2 à l'amélioration de la transparence et la bonne gouvernance suivant les plans d'affectation/d'attribution du sol	Il existe des PIREDD en cours de lancement, de fermeture ou fermés. Il est difficile de savoir sur lesquelles se focaliser pour soutenir l'effectivité de ce principe. Un dialogue tripartite CAFI – FONAREDD – PARF2 permettra de dresser un choix pour concentrer l'année 3
Principe 3 : Les activités REDD+ doivent minimiser les pertes et dommages, prévoir des voies de recours et mettre en place des mécanismes de réparations justes et équitables d'éventuelles pertes et/ou dommages subis par les communautés et autres parties prenantes (IFC norme 4)	Aucun	La contribution du PARF2 à ce principe sera lors du test du SIF dans les localités ayant les Plans Simplifiés d'Aménagement du Territoire (PSAT)
Principe 4 : Les bénéfices économiques et sociaux générés par les activités REDD+ doivent être partagés équitablement et proportionnellement par les parties prenantes intéressées (Cancun f ; IFC norme 1)	Aucun	La contribution du PARF2 à ce principe sera lors du test du SIF dans les localités ayant les Plans Simplifiés d'Aménagement du Territoire (PSAT)
Principe 5 : Les activités REDD+ doivent favoriser l'émergence de nouvelles opportunités économiques pour contribuer au développement durable des communautés locales et des peuples autochtones	Des entretiens et des échanges des courriels avec les représentants de la Fédération des Entrepreneurs du Congo (FEC) ont permis de mettre en relief l'importance du PARF2 dans le processus de sécurisation foncière notamment dans les localités ayant des PSAT pour soutenir durablement	Idem que le principe 3, sinon, lors des travaux dans les zones abritant les projets d'utilisation des terres (PUTER) D'ici la fin avril 2025, un atelier élargi à ces parties prenantes et les investisseurs

	les opportunités des investissements verts. La démarche du PARF2 a été partagée à deux rencontres organisées par le BAD dans le cadre de l'atténuation des risques d'insécurité foncière dans les territoires où elle comptait financier les programmes de transformation agricoles. Des efforts sont en cours avec les PTF et OSC pour arrimer les outils du SIF en milieu rural avec les processus de foresterie communautaire, de conservation de la biodiversité, de la promotion de l'agriculture durable – écologique et autres activités de développement rural afin de favoriser l'émergence de nouvelles opportunités économiques ;	privées sera organisé à Kinshasa puis les sessions provinciales dans les provinces d'interventions
Principe 6 : Les activités REDD+ doivent assurer la participation effective et efficiente de toutes les parties prenantes, notamment des communautés locales et autochtones dans leurs spécificités locales (Cancun d)	Voir section 9.2 peuples autochtones	Aucun à cette étape
Principe 7 : Les activités REDD+ doivent respecter les droits humains, ceux des travailleurs qu'ils emploient et les droits aux terres et ressources naturelles des communautés riveraines concernées (Cancun c)	Dans les trois TdRs en cours pour la coordination intersectorielle, le test des SIF et l'appui à la sécurisation des terres agricoles des ménages vulnérables prévoient un mécanisme de vérification de la prise en compte des droits humains et surtout lors des	Cet aspect sera discuté lors des rencontres prévues pour tester le SIF et une démarche de sécurisation des terres agricoles dans une zone à PIREDD ou PUTER selon les orientations du PSAT approuvé

	mécanismes standardisés de sécurisation foncière	
a) Quelles actions complètent ou sont conformes aux objectifs des programmes forestiers nationaux et des conventions et accords internationaux pertinents	Les actions des Produits 6 et 9	Pas encore mise en œuvre sur le terrain pour apprécier l'incidence sur les programmes forestiers et les accords internationaux
b) Mesures visant à réduire les déplacements d'émissions.	Les travaux en ligne sont encouragés au sein des équipes pour réduire les déplacements urbains, interprovinciaux afin de réduire les émissions dans le processus de mise en œuvre du projet	RAS
C) Norme de performance 2 : Main-d'œuvre et conditions de travail	Non applicable	Non applicable

8. Gestion des risques

10.1 Matrice de gestion des risques sur la base de l'analyse effectuée

Gestion des risques

Identification des risques		Traitement du risque			
Description du risque	Catégorie de risque	Evolution du risque (stable, accru, amoindri) lors de l'année de rapportage	Action anticipée ou menée par le projet	Responsabilité	Echéance
1. Les rebelles du M23 contrôlent l'ensemble du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et de l'Ituri et de Mobondo dans le Mai Ndombe	0. Contextuelle	Accru	Limiter le projet aux zones moins exposées, surveiller la situation politique et sécuritaire et ajuster le plan de projet en conséquence.	UNH-CONAREF et ministère des Affaires foncières	2024 - 2029

2. Faible intérêt de la part des autorités chargées de la mise en œuvre de la révision juridique, face à la perspective de perdre le soutien politique des concessionnaires privés de leurs droits	1. Institutionnel	Stable	Impliquer la Présidence de la RDC dans l'exécution des instructions données au Conseiller spécial à la sécurité pour la mise en place d'une Commission d'évaluation des concessions foncières	CONAREF, Ministère des Affaires foncières ; et ONU-Habitat	2025 - 2029
Faible coordination dans la mise en œuvre des activités au regard de la diversité et sensibilité des partenaires d'exécution	2. Programmatique	Amoindri	Mettre en place une unité de coordination du programme qui va regrouper les différentes organisations intervenant dans la mise en œuvre du programme	CONAREF, ministère des Affaires foncières ; et ONU-Habitat	2024 - 2029
Faibles prises en compte des considérations de genre en termes de participation et de bénéfice des divers appuis proposés par le programme	Programmatique	Amoindri	Développement d'un plan d'action spécifique dédié à l'appui des activités genre du projet	ONU-Habitat, CONAREF et Ministères	2024 - 2029

10.2 Évaluation de la transparence et de l'intégrité

Cas de Fraude, mauvaise utilisation de fonds et corruption	Oui (reporter ci-dessous combien de cas allégués, en cours d'investigation et/ou ayant conduit à des sanctions pour la période de rapportage, et une brève description de chacun des cas)	Nom
Allégations	Aucune	
Investigations	Aucune	
Sanctions (y compris les recouvrements effectués et leurs montants)	Aucune	
Cas d'exploitation, abus et harcèlement sexuels	Aucun	
Allégations	Aucune	
Investigations	Aucune	
Sanctions	Aucune	

Fraude, mauvaise utilisation de fonds et corruption : Veuillez détailler les formations fournies aux staffs, consultants et sous-contractants sur fraude, la mégestion de fonds et la corruption depuis le début du programme		
	Pour la période de rapportage	Depuis le début du programme
Nombre de staffs formés /nombre de staff total	9	9
Nombre de consultants formés / nombre total	0	0
Nombre de sous-contractants formés / nombre total	0	0
Exploitation, abus et harcèlement sexuels		
Veuillez détailler les formations fournies aux staffs, consultants et sous contractants sur l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuel	Pour la période de rapportage	Depuis le début du programme
Listes de formations suivies	-Formation sur la gestion de plainte -Les TDR pour la formation sur le PSEA est déjà élaboré -Formation sur le traumatisme financier	-formation sur le BSAFE -formation sur la gestion de stress
Nombre de staffs formés /nombre de staff total	10	10
Nombre de consultants formés / nombre total Nombre de sous-contractants formés / nombre total	0	0

9. Récapitulatif des livrables

L'état d'avancement des livrables

N°	Liste des Livrables	Commentaires	Hyperliens
0	Accord signé entre deux parties UNHABITAT et CONAREF	Disponible	
1	Rapports des COPIL de PARF	Disponible	

2	Rapport de Mission de Nord Kivu ; Sud Kivu	Disponible	
3	Rapport des réunions de comité technique de gestion (cellule technique)	Disponible	
4	Rapports des études de bases de référence	Rapports préliminaires ; rapport des enquêtes provisoire ;	
		Rapports provisoire	
		Rapport des enquêtes	
		Rapports des restitutions locales de toutes les deux études	
5	Rapports des études sur les risques de conflits fonciers	* Rapports préliminaires ;	
		* Rapport des enquêtes provisoire ;	
		Rapport provisoire sur les risques des conflits fonciers et systèmes d'alerte en rdc	 
6	Rapport d'évaluation d'impact environnemental et social	Evaluation environnementale stratégique projet de politique foncière nationale	
7	Note technique sur SIF	UNH Synthèse de boîte à outil SIF	 <i>Note technique SIF</i> 
8	Compte Rendu de la Réunion d'Échange sur la Numérisation du Système d'Information Foncière		

9	Rapports de formations de l'administration foncière	CONAREF (rapports des différents renforcements des capacités déjà réalisés jusqu'ic	
10	Le PFN est disponible en consultation au cabinet de Min AF	CONAREF	
11	Rapport de renforcement sur mécanisme de plainte de staff et les partenaires	Disponible	
12	Terme de référence sur Un atlas des circonscriptions foncières produit		 Terme de référence sur Un atlas des circonscriptions foncières
13	Genre et mécanisme de plaints dans PARF2		 genre et mécanisme de plaints  présentationppt "Genre et mécanisme de plaints dans PARF2"
14	Cartes des terres coutumières incluant les zones forestières, agricoles, aires protégées et aux infrastructures/bâtiments	Les cartes sur occupation de sol de Miabi (Kasai Oriental) disponible	 Les cartes sur occupation de sol de Miabi
15	Le draft TdR pour élaborer une carte des concessions foncières supérieures ou égale à 5ha	CONAREF	
16	-Un rapport des réunions de cadrage sur les rôles et responsabilités entre le PARF2 et le PIREDD produit et signé par les parties prenantes	Draft des tdr de missions bilatérales qui sont en cours	
		Rapport de la mission dans KWANGO/KENGE	
17	Rapport de remise officielle du bâtiment de Circonscription de Mai Ndombe	CONAREF	Voir le lien you tube dans le tableau de la communication

18	Draft de rapport sur la formation des formateurs sur les outils et méthodologie du SIF et de numérisation du cadastre foncier	Rapports et PV issues de la retraite de SIF (en cours de finalisation)	
	Rapport General sur le renforcement de capacité à l'administration foncier de juin 2025	CONAREF	
19	Accord de coopération d'attribution foncière tenant en compte avec la CONAREF	Un accord signé entre UNH et CONAREF et en œuvre pour la 1ère année 2024.	 Un accord signé entre UNH et CONAREF
20	Draft sur Le plan de suivi-évaluation et de gestion des risques réalisé	Gestion des risques réalisés	
		Le plan de suivi évaluation	
21	Tableaux indicateurs	Cadre des résultats et indicateurs révisés	
22	Draft Le plan de communication et de visibilité disponible	Plan communication validé	
		CONAREF et UNH Feuille de route communication	
23	Task force sur Atlas	Draft Arrêté ministériel portant création de task force de l'Atlas	
		Projet de désignation des membres de coordination de task force de l'Atlas	
24		Cadre de concertation	
25		Numérisation de cadastre	
26	Rapport de la validation de PFN		
27	Rapport provisoire du diagnostic et SPIF du secteur foncier en province de l'Ituri		
	Procès-verbal de la réception technique et provisoire du bâtiment de l'administration foncière à Inongo		

	Stratégie provinciale d'intervention foncière		
28	Rapport de la validation de PFN		
29	Plan de suivi et évaluation structuré et actualisé		
30	Matrice des libérables en lien aux jalons		
	Plan de travail en lien au jalons LOI		

Liste des livrables

Produit 1 : La CONAREF renforcée et impliquée dans les activités		Année 2025	Statut en %	Commentaire
Les livrables principaux	-Rapport sur le renforcement des capacités de la CONAREF disponible		70%	En cours de préparation en fonction de l'état d'évolution des livrables intermédiaires Rapport non encore rédigé
	-Un acte juridique Adopté muant la CONAREF en Observatoire National du Foncier (ONAF) est publié d'ici 2024	Phase III	80%	Rapport provisoire produit et partagé pour enrichissement ; il reste la validation finale du rapport final devant orienter les conclusions de l'étude sur la mutation ; L'acte de pourra être pris qu'après validation par le gouvernement
Les livrables intermédiaires	-Une note technique sur les mécanismes de la prise en compte des droits préexistants et les exigences du pays en matière d'aménagement du territoire en vigueur, ainsi que les obligations environnementales dans les procédures d'attribution foncière disponible :		10%	Cette note devant être en harmonie avec l'expérimentation du SIF dans les PIREDD et sur les ETD en lien avec les exigences du pays en matière d'aménagement du territoire en vigueur suivra en 2026-2027 La documentation est en cours de collecte au produit 9
	-TdR-CONAREF Un rapport des ALE et des administrations sur la prise en compte des droits préexistants et les exigences du pays en matière d'aménagement du territoire en vigueur, ainsi que les obligations environnementales dans les procédures d'attribution foncière réalisé	Phase II	10%	La finalisation dépend des séances de travail que les consultants auront à l'issue des missions auprès des PIREDD pilotes d'ici juin 2026

Produit 2 : La gestion des risques des conflits fonciers améliorée dans cinq provinces ;				
Les livrables principaux	-Un rapport sur les initiatives d'amélioration de la gestion des risques des conflits fonciers		100%	Étude validée en décembre 2025 ;
	-Un rapport de l'étude des risques fonciers par grandes aires sociolinguistique/culturelles et des systèmes d'alerte précoce		40%	Etude en cours de restitution et le rapport final va suivre en 2026 La CONAREF a déjà les TdR avec matrice de gestion des risques à suivre avec les CP CONAREF Ce rapport doit être en cohérence avec l'étude menée des initiatives d'amélioration de la gestion des risques des conflits fonciers
	-Un rapport de l'étude de référence du programme		100%	Étude validée en décembre 2025 ;
Les livrables intermédiaires	-Un document de procédure de promotion des systèmes d'alerte précoce en cas d'insécurité et de risque de conflit foncier disponible		50%	Les analyses sont en cours au niveau des provinces avec centralisation progressive au niveau du programme
	-Un rapport de promotion des dialogues multi-acteurs et de réalisation des cartes participatives des facteurs de conflit pour la prévention des troubles et des violences disponibles	Phase II	30%	Les études en cours vont permettre de produire un rapport de promotion des dialogues multi-acteurs et de réalisation des cartes participatives des facteurs de conflit
Produit 3 : L'administration foncière renforcée au niveau national et dans cinq provinces				
Les livrables principaux	-Un document de présentation des instruments d'amélioration de la performance de l'administration foncière disponible	Phase	40%	Une note préliminaire contenant des indicateurs de performance et professionnalisme sont en cours d'enrichissement avec le développement des activités de terrain.
Les livrables intermédiaires	-Note technique sur l'adressage territorial et les points géodésiques en appui aux SIF et l'amélioration de l'offre des services fonciers transparents disponibles		10%	Note technique sur le SIF en cours de finalisation en attendant le travail effectif sur le terrain en 2026.
	-Un protocole d'engagement des professionnels publics et privés du foncier pour réduire les tracasseries de l'offre des services fonciers et améliorer les relations avec les usagers	Phase II	60%	-le protocole existe et chaque fois qu'une formation est dispensée été, un certificat de formation est octroyé et un acte d'engagement signé en même temps ;

				-le processus sera aussi continu en 2026
	-Un rapport du déploiement du plan de restructuration de l'administration foncière	PHASE II	60%	Les travaux sur le cadre organique ont évolué en collaboration avec la fonction publique. Reste la tenue de l'atelier de validation du cadre qui attend les ressources et devant permettre d'évoluer vers le conseil des ministres en début 2026 ;
Produit 4; la foncière est disponible publie				
Les livrables principaux	La loi foncière est disponible			le projet de loi a été adoptée en conseil des ministres en sa 66 tenue le 7 novembre 2025 et présenté au sénat vendredi 28 novembre 2025, reçue pour examen dans la commission PAJ.
Livrables intermédiaires	La loi foncière est publiée	PHASE II 2025	60%	
	Rapport d'appui et de plaidoyer pour le soutien au processus d'adoption de la loi		30%	En cours avec appui des OSC : l'ONG Congo Watch en synergie avec CFLEDD, CTIDD, IRI, GEOFIRST DEVELOPPEMENT et CAGDFT .
	-Liste des textes d'application de la future loi identifiée et validée	PHASE III 2025	30%	- processus en cours -La Liste des textes d'application de la future loi identifiée Il faut attendre que la loi soit promulguée pour évoluer.
	Textes d'application de la loi finalisés et validée	2026	0 %	En attente
	Textes d'application de la loi publié	Phase III 2027	0 %	En attente
	Rapport de vulgarisation de la politique et la loi foncière	Phase III 2028	0 %	En attente
Produit 5 : Les plans fonciers sont élaborés et mis en œuvre au niveau national et dans cinq provinces				
Les livrables principaux	-Le Plan foncier national (PFN) est publié	PHASE III 2028	80%	PFN validé et en attente de soumission au conseil des ministres.
	-Le document de stratégie pour la transition écologique dans les investissements fonciers disponibles	PHASE III 2027	10%	Les TdR sont en cours d'élaboration pour recrutement consultant en 2026 :
Les livrables intermédiaires	-Le PNF validé est disponible		80%	PFN validé techniquement depuis avril 2025 et en attente de soumission au conseil des ministres.
	-Le PNF validé est publié		0%	Pas encore
Produit 6 : Le SIF expérimenté dans cinq provinces et ses outils validés, édités et diffusés				
Les livrables principaux	-Un acte administratif de formalisation du SIF et ses outils d'application adoptés est publié	PHASE III 2027	20%	-processus en cours et va se poursuivre afin d'aboutir à un acte administratif de formalisation du SIF et ses outils d'application ;

				-Un acte administratif de formalisation du SIF est du ressort du ministre sur proposition du SG ; CONAREF travaille sur les outils et les documents de support de base du SIF pour appuyer cet acte qui ne peut pas intervenir avant l'adoption de la loi.
Progrès vers les livrables intermédiaires	-Un atlas des circonscriptions foncières produit		50%	Rapport d'élaboration et le projet d'arrêté devant organiser ce processus en cours d'enrichissement. Projet d'Atlas à soumettre aux parties prenantes en 2026.
	-Rapport sur l'examen des guides et manuels recensés et classifiés disponible		60%	-Un rapport sur l'examen des guides et manuels recensés et classifiés est en cours d'élaboration et devra servir de support à l'acte administratif de formalisation du SIF. Rapport de retraite sur l'harmonisation des outils de SIF
	-PV de sélection des guides prioritaires et des logiciels du SIF à harmoniser, tester et formaliser		50%	Un travail en cours de réajustement. Une cellule SIF a été mise en place au niveau de la CONAREF pour prendre en charge la réflexion globale autour de la question. Elle proposera des outils consensuels et se penchera sur le choix du logiciel en 2026.
	- Cartes des terres coutumières incluant les zones forestières, agricoles, aires protégées et aux infrastructures/bâtiments		30%	Voir les cartes de Miabi (kasai Oriental) sur l'occupation de sol Le travail doit encore de préciser d'avantage avec les autres sites du SIF
Produit 7 : Les revues légales des concessions foncières réalisées dans trois provinces				
Les livrables principaux	Le rapport final sur la réalisation des revues légales des concessions foncières (CF) prévu pour 2025 et suite	PHASE III 2028	20%	Les outils et méthodologies de la revue légale ont été élaborés en 2024 ; En 2025 le projet de décret se trouve au cabinet de SEM la ministre des Affaires foncières pour évoluer vers le conseil des ministres. En ce moment, SEM la ministre veut s'approprier le projet et le soumettre au conseil des ministres en début d'année 2026
Progrès vers les livrables intermédiaires	-Elaborer une carte des concessions foncières supérieures ou égale à 5ha dans les localités d'intervention à PIREDD est disponible	PHASE II 2025	10%	Les TdR pour élaborer une carte des concessions foncières supérieures ou égale à 5ha seront finalisés d'ici fin avril 2025. Pas de progrès à ce stade.

Produit 8 : Les plans d'action de la fiscalité et la parafiscalité disponibles pour six provinces				
Les livrables principaux	-Le rapport final sur la réalisation des plans d'action de la fiscalité et la parafiscalité disponibles	PHASE III 2028	0%	Pas encore
Les livrables intermédiaires	-Diagnostic sur opportunités, défis et perspectives de la collecte, la sécurisation et la gestion transparence des revenus fonciers et immobiliers disponible	PHASE II 2026	0%	TDR Pas encore
	Six plans provinciaux et territoriaux d'augmentation de la collecte de fiscalité et parafiscalité pour pérenniser les processus des sécurisations foncières	PHASE III 2027	0%	Pas encore
Produit 9 : Les équipes de gestion et les opérations des PIREDD appuyées dans cinq provinces				
Les livrables principaux	Un rapport final d'appréciation de l'appui apporté aux PIREDD et projets d'utilisation des terres	PHASE III 2028	10%	
	-La note méthodologique d'appui au PIREDD et aux projets d'utilisation des terres pour les mécanismes standardisés de sécurisation foncière validée (incluant la réflexion méthodologique conjointe, la production des outils, le plan et les esquisses de la formation des agents des PIREDD, les approches de la vulgarisation auprès des bénéficiaires, etc.)		20%	Une note méthodologique a été produite et partagée à la session des groupes thématiques qui l'a validée. Le projet de note méthodologique d'appui au PIREDD et aux projets d'utilisation des terres sont disponible. Mais les missions de sortie vers les PIREDD prévues en février 2025 n'ont pu être réalisées faute de moyens (deuxième tranche non virée).
	Un rapport des réunions de cadrage sur les rôles et responsabilités entre le PARF2 et le PIREDD produit et signé par les parties prenantes		20%	(Comme les missions bilatérales sont en cours, un rapport final sera produit qui présentera la situation de chaque PIREDD et le type de collaboration qui sera engagée avec une feuille de route pour chacun.(Draft de de tdr) La CONAREF va produire le rapport d'ici le 1 ^{er} semestre 2026, les réunions de cadrage n'ayant pas eu lieu de manière systématique faute des ressources.
	-Des actes (intermédiaires) types de sécurisation foncière dans les PIREDD en attente du SIF produits.		60%	Draft de rapport des outils et méthodologie du SIF et de numérisation du cadastre foncier en cours de finalisation ;
	Une note de synthèse sur les pratiques et les réglementations		80%	-Draft est en cours d'enrichissement surtout avec le nouveau besoin qui s'est exprimé d'arrimer le PSE avec les

	sur les Paiements pour Services Environnementaux (PSE) réalisé			expérimentations du SIF volet rural (cadre spatial) en collaboration avec FONAREDD
Produit 10 : La gestion efficiente du Programme et des Connaissances				
Les livrables principaux	-Le rapport sur la gestion du programme est produit	PHASE III 2028	100%	
Les livrables intermédiaires	- Accord de coopération d'attribution foncière tenant en compte avec la CONAREF		100%	Un accord signé entre UNH et CONAREF et en œuvre pour la 1ère année 2024. Reste la partie de contractualisation avec les ALE à partir de 2025. Pas de progrès du fait de la non réception des fonds pour 2025.
	-Le plan de suivi-évaluation et de gestion des risques réalisé		100%	Amélioré
	Le plan de communication et de visibilité disponible		100%	-Disponible voir produits 4 et 6. Voir CONAREF et ONU Habitat disponible

10. Annexes

a. Annexe 1



Annexe 1

b. Tableaux indicateurs



Cadre de résultat avec les indicateurs



c. Annexe 3 / Tableau 8.2



Lien des shapefiles



d. Encadré « bénéficiaires »

Encadré : calculer et estimer le nombre de bénéficiaires

Les bénéficiaires reçoivent un soutien qui est défini dans deux dimensions :

Type de soutien

Soutien ciblé (reçu par des personnes qui peuvent être identifiées et comptées par le projet et qui savent qu'elles reçoivent du soutien)

En se basant sur les listes de présences des ateliers de renforcement de capacité, d'expérimentation du SIF avec les OSC dans 8 provinces bien identifiées ci haut citées ; nous sommes aux environs de 6359 cibles (2500 +3859 OSC RRI et APC/ voir rapport capitalisation octobre 2025)- (confondu les hommes ; femmes ; les personnes vulnérables

Soutien non ciblé : reçu indirectement par des personnes qui ne peuvent pas être identifiées et comptées précisément. Par exemple : campagnes de communication, enfants dans un foyer dont l'un ou les deux parents reçoivent un appui ciblé.

2) Intensité du soutien

Faible (par exemple, les personnes vivant dans une zone administrative où l'autorité reçoit un soutien au renforcement des capacités)

Moyenne (par exemple, les personnes qui participent à des séances de renforcement de capacité de manière régulière)

Haute (par exemple, les individus qui reçoivent un accompagnement soutenu sur la durée)

Le nombre de bénéficiaires directs est dès lors défini comme le nombre d'individus (ventilés par le genre) qui reçoivent un soutien ciblé et de haute et moyenne intensité.

Le nombre de bénéficiaires indirects est le nombre d'individus (ventilés par le genre) qui reçoivent un soutien ciblé d'intensité moyenne, ou un appui non ciblé d'intensité forte ou moyenne

Si certains bénéficiaires bénéficient plus d'une fois : (eg: les membres d'une communauté qui sont soutenus pour une mise en défens et bénéficient aussi d'une nouvelle route) estimer le détail mais ne pas les comptabiliser deux fois.